

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Bénin-Niger	
TITRE DU PROJET : Projet transfrontalier d'appui au renforcement de la sécurité communautaire, à la gestion et la prévention des conflits liés à la transhumance et la gestion des ressources naturelles (Bénin-Niger)	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD Niger ; PNUD Bénin ; FAO Niger ; FAO Bénin.	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
<u>Au Niger</u> Gouvernement : Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ; Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et des Affaires religieuses (DST, DPND, DPJ, SCLCT\CTO) ; Ministère de la Défense Nationale (Forces armées du Niger, Forces nationales d'intervention et de sécurité, Gendarmerie nationale) ; Ministère des Affaires Etrangères (DGDSE) ; Ministère de l'Agriculture ; Ministère de l'Élevage ; Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ; Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes et de la Formation professionnelle ; Ministère de l'Environnement ; Conseil Régional de Dosso ; Commission nationale chargée de la collecte et du contrôle des armes illicites (CNCCAI) ; Comité national de coordination en matière de lutte contre le terrorisme. Organisations non gouvernementales (ONG) : Réseau des organisations des pasteurs et éleveurs du Niger (ROPEN) ; Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN) antenne de Dosso ; Intersyndicale des professionnels du secteur de l'élevage ; Action pour l'Education et le Développement à la Base (AEDL), AgriProfocus; Rassemblement Démocratique des Femmes du Niger (RDFN), Réseau des Femmes pour la Paix (REFEPA) ; West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) ; Search for Common Ground.	
<u>Au Bénin</u> Gouvernement : Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Éleveurs ; Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers ; Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte Contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme ; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ; Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ; Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ; Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Direction de l'Élevage, Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de l'Alibori).	

Organisations non gouvernementales (ONG) et organisations de la société civile (OSC) : Coalition Nationale pour la Paix ; Réseau des Organisations de la Société Civile pour les Objectifs de Développement Durable (R-ODD) ; Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants (ANOPER) ; Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane, Antenne Bénin (APESS-Bénin) ; Union Départementale des Producteurs (UDP) ; African Park Networks (APN).

Universités/recherche : Université d'Abomey-Calavi (Laboratoire d'Écologie Appliquée de la Faculté des Sciences Agronomiques, Centre de Recherche en Économie de l'Université d'Abomey-Calavi).

Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Sud-Ouest Niger (Région de Dosso : communes de Gaya et Tanda dans le département de Gaya, et commune de Sambera dans le département de Dosso) et Nord Bénin (département de l'Alibori : communes de Malanville, Karimama et Kandi)

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
 Initiative de promotion des jeunes⁴
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF (par agence bénéficiaire) :

PNUD Niger : \$ 1 543 420

PNUD Bénin : \$ 875 609

FAO Niger : \$ 856 646

FAO Bénin : \$ 724 320

Total PBF : \$ 3 999 995

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30%) :	PBF 3^{ème} tranche* (XX%) :
PNUD Niger : \$ 1 080 394	PNUD Niger : \$ 463 026	XXXX : \$ XXXXXXX
PNUD Bénin : \$ 612 926	PNUD Bénin : \$ 262 683	XXXX : \$ XXXXXXX
FAO Niger : \$ 599 652	FAO Niger : \$ 256 994	XXXX : \$ XXXXXXX
FAO Bénin : \$ 507 024	FAO Bénin : \$ 217 296	Total : \$ XXXXXXX
Total PBF : \$ 2 799 997	Total PBF : \$ 1 199 999	

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet vise à contribuer à la prévention et gestion des conflits autour de la frontière nigéro-béninoise, en assurant une collaboration transfrontalière entre les communautés (particulièrement les agriculteurs et éleveurs, les jeunes et les femmes), les services de l'Etat, les autorités locales, les leaders coutumiers et religieux et le secteur de la sécurité et en favorisant un partage des ressources naturelles qui permette aux populations d'accéder à des opportunités socio-économiques durables dans des secteurs porteurs.

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

En complément des consultations menées afin d'élaborer la note conceptuelle (Gouvernements, Equipes-Pays des Nations Unies, organisations éleveurs-agriculteurs, organisations de femmes, Coordination départementale de la jeunesse de Dosso et de Gaya, universités et organismes de recherche, autres acteurs du développement), un atelier d'élaboration du document de projet s'est tenu du 25 au 29 mai 2022 à Dosso, Niger. Cet atelier a réuni les agences des Nations-Unies récipiendaires des fonds, des experts nationaux et membres des services techniques de l'Etat (centraux et déconcentrés) du Niger et du Bénin des secteurs concernés (consolidation de la paix/cohésion sociale, agriculture/élevage, environnement, secteur de la sécurité, aménagement du territoire et développement communautaire, promotion de la femme, jeunesse, emploi...) et des représentants des autorités locales (communes, départements, conseil régional, gouvernorat), qui ont pris une part active aux travaux de groupe pour l'élaboration de l'analyse de conflit et le développement des activités. Ces travaux ont permis de prendre en compte les besoins spécifiques des communautés et des parties prenantes (agriculteurs, éleveurs, femmes et jeunes) : les participants (services techniques déconcentrés, agences de mise en œuvre) ont consulté en amont des organisations d'éleveurs et d'agriculteurs, des organisations de femmes et de jeunes⁵.

Une coordination s'est tenue avec le Secrétariat PBF au Niger et le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies au Bénin au cours des processus d'élaboration de la note conceptuelle (validation conjointe avant la soumission) et du présent document de projet (participation à l'atelier d'élaboration du document de projet tenu à Dosso fin mai 2022).

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes : 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **43,79% du budget (représentant un montant total de 1 751 659,61 USD)**

Expliquer brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes :

Ce projet transfrontalier d'appui au renforcement de la sécurité communautaire et à la prévention et la gestion des conflits met un accent particulier sur la promotion de l'égalité des sexes dans l'engagement avec les communautés frontalières, tout en prenant en compte les différents besoins et intérêts des divers groupes des femmes et jeunes filles mais aussi les intérêts en matière d'égalité des sexes des autres membres de ces communautés. Les femmes et jeunes filles sont des membres actifs des mécanismes communautaires de prévention et gestion des conflits divers : sécuritaires, liés aux importants flux de transhumance entre les deux pays, entre agriculteurs/éleveurs. Ces communautés

⁵ Bénin : Haut -Commissariat à la Sédentarisation des Éleveurs ; Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers ; Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte Contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme ; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ; Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ; Coalition Nationale pour la Paix ; Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants (ANOPER) ; Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane, Antenne Bénin (APESS-Bénin) ; Union départementale des producteurs (UDP) ; Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Direction de l'Élevage, Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de l'Alibori) ; Université d'Abomey-Calavi (Laboratoire d'Écologie Appliquée de la Faculté des Sciences Agronomiques).

Niger : Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) ; Centre National du mécanisme d'Alerte Précoce (CNAP) ; Ministère en charge de l'Agriculture ; Ministère en charge de l'Élevage ; Ministère de l'Intérieur (Direction de la Coopération transfrontalière) ; Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération ; Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ; Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes et de la Formation professionnelle ; Ministère de l'Environnement ; Ministère du Commerce ; Conseil régional de Dosso ; Réseau des organisations des pasteurs et éleveurs du Niger (ROPEN) ; Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN) ; Lawol Foulbé (organisations communautaires traditionnelles d'éleveurs) ; Intersyndicale des professionnels du secteur de l'élevage ; Search for Common Ground Niger ; WANEP ; GIZ Niger ; Université de Dosso (Faculté d'Agronomie).

sont aussi potentiellement victimes et/ou à risque d'être enrôlés par les différents groupes extrémistes violents actifs dans la zone, ainsi que des violences basées sur le genre etc.

De ce fait, les principales activités de ce projet contribuent i) à la promotion de l'égalité des sexes à travers le renforcement de capacités nécessaires à une meilleure implication des différents groupes des femmes et des jeunes filles dans les mécanismes de gouvernance, de prévention et de gestion des conflits communautaires (liés à la transhumance et la gestion des ressources naturelles) et sécuritaires, au niveau local, communautaire et transfrontalier ; ii) à engager les groupes des femmes et des jeunes filles dans la sensibilisation des communautés sur la problématique de la paix, la sécurité et la prévention de l'extrémisme violent, en particulier dans des zones transfrontalières et en matière de gestion concertée et inclusive des ressources naturelles; iii) à adresser le problème de la pauvreté des femmes et des jeunes filles, vecteur potentiel de vulnérabilité et de fragilité, contribuant ainsi à leur autonomisation économique afin de renforcer à la fois leur résilience aux crises et conflits multiformes auxquels fait face toute la zone tout en leur permettant de mieux s'impliquer dans les initiatives de cohésion sociale et dialogue communautaire. Les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'approche « 3x6 » y contribuent fortement, et constitueront le gage non seulement de l'autonomisation économique des populations cibles, mais également d'un rehaussement de la situation et la position sociale des femmes et des jeunes filles de la zone de projet.

Degré de risque du projet : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement) : 2.3. Prévention et gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Au Niger, le projet contribue aux trois résultats stratégiques de l'UNDAF, plus spécifiquement aux effets 1, 3 et 4 ; Il contribue également à la priorité 3 du cadre des résultats stratégiques du PBF au Niger.

Au Bénin, le projet contribue aux Effets 1 et 3 de l'UNDAF 2019 - 2023⁶. Le Bénin est en train de négocier le nouveau Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable avec le Gouvernement du Benin 2023 – 2026⁷.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 1 (cibles 1.3, 1.4, 1a et b) ; ODD 5 (cibles : 5.1 et 5a) ; ODD 8 (cibles 8.3, 8.5, 8.6) ; ODD10 (cible 10.2) ODD 16 (cible 16.1, 16.2, 16.4, 16.7, 16.a)

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

⁶UNDAF 2019-2023 Effet 1 : « D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes »..... » ; Effet 3 : « D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité ».

⁷ La mise en œuvre de l'UNDAF Bénin 2019 – 2023 se termine le 31 décembre 2022. En 2021, l'ONU au Bénin et le Gouvernement ont décidé d'écourter d'un an la mise en œuvre de l'UNDAF actuel et de négocier le nouveau UNSDCF 2023 - 2026 pour permettre un alignement plus étroit de l'UNSDCF 2023 - 2026 avec les priorités stratégiques du Gouvernement indiquées dans le PAG 2021 -2026.

SIGNATURES DU PROJET : NIGER

<p>AGENCES RECIPIENDAIRES⁸</p> <p>Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Nicole Kouassi, Représentant Résident</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p> <p>Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Attaher Maiga, Représentant</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP)</p> <p>Général Abou Tarka, Président</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p>Nations Unies au Niger</p> <p>Louise Aubin, Coordonnatrice Résidente</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) des Nations Unies</p> <p>Elizabeth Spehar, Sous-Secrétaire Général du Bureau d'Appui à la Consolidation de la paix</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>

⁸ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

SIGNATURES DU PROJET : BENIN

<p>AGENCES RECIPIENDAIRES⁹</p> <p>Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Aouale Mohamed Abchir, Représentant Résident</p> <p><i>Signature</i></p>   <p><i>Date et visa :</i> 19-10-2022</p> <p>Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Isaias Angue Obama, Représentant</p> <p><i>Signature</i></p>   <p><i>Date et visa :</i> 24-10-2022</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique du Benin</p> <p>Alassane Seidou, Ministre</p> <p><i>Signature</i></p>  <p><i>Titre : ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique</i></p> <p><i>Date et visa :</i> 19-10-2022</p> 
<p>Nations Unies au Bénin</p> <p>Salvator Niyonzima, Coordonnateur Résident</p> <p><i>Signature</i></p>  <p><i>Date et visa :</i> 19-10-2022</p> <p><i>MOHAMED ABCHIR</i></p> <p><i>Q Cai</i></p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) des Nations Unies</p> <p>Elizabeth Spehar, Sous-Secrétaire Général du Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions/ conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

La région de Dosso, située au Sud-Ouest du Niger (départements de Dosso et Gaya) et le Nord Bénin (département de l'Alibori) partagent une frontière de 115 km. L'activité socio-économique de la zone, largement concentrée autour de l'agriculture, l'élevage, et l'échange de produits agro-sylvo-pastoraux, en particulier autour des marchés de Gaya et Ouna (Niger) et de Malanville (Bénin), est structurée par cette proximité de la frontière. En 2021, 87% de la population des villages frontaliers passe la frontière plusieurs fois par semaine (OIM - CNAP (Centre Nationale d'Alerte Précoce), 2022) principalement pour des transactions commerciales, et une transhumance d'environ 195 000 animaux a été enregistrée à la frontière béninoise en provenance de Dosso malgré les restrictions en vigueur mises en place en réponse à la crise COVID-19 (OIM, USDA (US Department of Agriculture), 2021)¹⁰. L'explosion démographique, l'appauvrissement des terres agricoles, l'amenuisement des espaces pastoraux, la dégradation des ressources naturelles, l'occupation des espaces protégés, l'accaparement des ressources et des espaces partagés et l'accès limité aux services sociaux de base sont devenus des sujets de préoccupation des populations du Sud-Ouest du Niger et du Nord du Bénin. Ils constituent particulièrement des enjeux majeurs pour le développement des communes cibles du projet et mettent en évidence les défis auxquels il convient de faire face dans l'immédiat pour minimiser les risques de conflits pour l'accès aux ressources naturelles. La menace croissante que constitue la présence de groupes terroristes et extrémistes violents dans la zone, en particulier autour du parc du W (frontière Niger-Bénin-Burkina Faso) vient se greffer sur ce contexte déjà porteur de fragilités.

Au titre des fragilités préoccupantes, il est à retenir, au terme des conclusions de l'atelier conjoint Benin-Niger de planification de ce projet transfrontalier, du 26 au 28 mai 2022:

- i. Augmentation de la menace sécuritaire liée à la radicalisation, à l'extrémisme violent et au terrorisme ;
- ii. Mécontentement croissant des communautés vis-à-vis de l'Etat, en particulier des acteurs du secteur de la sécurité ;
- iii. La recrudescence des conflits communautaires ;
- iv. L'insuffisance d'opportunités socio-économiques pour les femmes et le jeunes.

¹⁰ Il s'agit d'une estimation : avec l'interdiction de la transhumance transfrontalière depuis décembre 2019, des statistiques officielles ne sont pas disponibles sur les flux de troupeaux transhumants venant du Niger (Communiqué final de la session ministérielle de la réunion bilan de la mise en œuvre de l'entente entre le Bénin et le Niger pour la transhumance transfrontalière 2019-2020 du 16 décembre 2020).

Augmentation de la menace sécuritaire liée à la radicalisation, à l'extrémisme violent et au terrorisme

La porosité de la frontière entre le Niger et le Bénin¹¹ est propice à la prolifération du banditisme, en particulier lié aux trafics d'armes et de stupéfiants (Rapport ELVA, juin 2021¹² ; International Crisis Group, 2021¹³) de part et d'autre. Plusieurs analyses (WANEP Niger 2021, analyse des conflits PBF Niger-HACP 2020) alertent sur la montée de l'insécurité dans la région de Dosso, propice à une banalisation de la violence : les cas de vols à main armée et de braquage se sont multipliés à la frontière, en lien avec l'accroissement de la circulation des armes dans la région.

La présence accrue de groupes terroristes associés à l'État Islamique (Etat Islamique au Grand Sahel, Islamic State West Africa Province, Islamic State West Africa Province 2), Al-Qaida (Jamaat Nusrat al-Islam wal-Muslimin- JNIM) ou encore les dissidents de Boko Haram, Ansaru, est signalée dans la zone (Rapport ELVA, 2021). Cette présence active porte le risque d'une menace terroriste au Nord du Bénin, notamment dans le département de l'Alibori (attaque de Monsey, commune de Karimama le 26 avril 2022) et dans la région de Dosso, où la pression jihadiste est accentuée par le renforcement de leur ancrage dans les États de Kebbi et Sokoto du Nigéria voisin (International Crisis Group, 2021). Cette zone constitue aujourd'hui un lieu d'approvisionnement en carburant ou en vivres, car la frontière est idéalement située sur l'axe Burkina Faso-Nigéria, et ils disposent d'un abri dans le parc du W (CRU Report, juin 2021¹⁴). Depuis mars 2021, les incidents armés et attaques impliquant des groupes extrémistes violents ont augmenté (CRU Report, juin 2021, à partir de données ACLED), ce qui marque l'accroissement de la fréquence de leur passage et de la durée de leur séjour. Des enquêtes communautaires dans la région de Dosso (Rapport ELVA, juin 2021) attestent que 50% des interrogés assistent régulièrement à des actions des groupes armes non-étatiques (GANE) dans leurs communautés. Les groupes créent des liens croissants avec les populations (collecte d'information, approvisionnement, tentatives de médiation de conflits pastoraux - CRU Report, juin 2021), et installent des bases arrière dans la zone : environ 300 combattants du JNIM ont été signalés au Nord Bénin et une cellule active de l'EIGS mène des activités de part et d'autre de la frontière (CRU Report, juin 2021). Leur présence ouverte au sein des communautés, notamment à Malanville ou Goungoun, suggère une tolérance, voire une acceptation, qui laisse craindre un enracinement plus profond.

Ce risque est sous-tendu par la montée en puissance des discours religieux radicaux, en particulier au Nord Bénin, où prêchent des groupes religieux liés à l'EIGS (mouvement Tabliqh) et à Boko Haram (Yan Izala) (CRU Report, juin 2021). Tandis qu'au niveau national, 48,5% de la population est de confession chrétienne (RGPH4 2013), le département de l'Alibori compte 81,3% des 27,7% de musulmans du pays¹⁵. Une analyse des prêches dans

¹¹ Etude sur la perception et l'intégration des communautés frontalières de la région de Dosso dans la sécurité et la gestion des frontières, OIM Niger – CNAP, février 2022

¹² Rapport "Tackling Violent Extremism Spillover from the Sahel to Littoral West Africa", ELVA, Juin 2021 (disponible sur demande).

¹³ [International Crisis Group. « Sud-Ouest du Niger : prévenir un nouveau front insurrectionnel », 29 avril 2021](#)

¹⁴ CRU Report June 2021 [Is northern Benin at risk of violent extremist spillover? | Laws of Attraction \(clingendacl.org\)](#)

¹⁵ INSAE, Cahier des villages et quartiers de ville du département de l'Alibori, RGPH-4, 2013, p.4

cette région a démontré que la montée en puissance de la religion musulmane s'y inscrit dans une claire opposition à l'État, insistant notamment sur les vecteurs d'exclusion des populations du Nord Bénin par rapport au Sud majoritairement chrétien¹⁶.

Mécontentement croissant des communautés vis-à-vis de l'Etat, en particulier des acteurs du secteur de la sécurité

L'incidence de la pauvreté dans la zone est supérieure à la moyenne nationale, touchant 47,1% de la population de Dosso (seconde région la plus touchée du Niger- Ministère du Plan, 2020¹⁷) et 42,1% de celle de l'Alibori (INSAE, juillet 2020¹⁸). Du fait de la faible couverture des localités frontalières par l'administration publique, l'offre de services sociaux de base tels que l'éducation, l'accès à l'eau potable, la santé, l'accès à la justice, l'énergie, l'état civil et la sécurité est limitée.

La perte de confiance dans les institutions et le sentiment de décrochage social qui en résulte sont renforcés par la prégnance de tensions civilo-militaires, en particulier entre les populations transhumantes et les forces de défense et de sécurité au niveau de la frontière (Rapport ELVA, juin 2021). Au Bénin, l'entrée en scène de l'African Park Networks, organisme privé qui assume la gestion du parc du W depuis 2020, a porté de nouvelles tensions autour de l'accès aux ressources naturelles. En prenant le contrôle pour assurer la sécurité du parc, l'APN a adopté une démarche qui contraste avec la gestion précédemment assurée par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) et l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF), qui autorisaient certaines activités d'agriculture, élevage ou de chasse. De violentes altercations ont eu lieu avec des éleveurs transhumants, et des témoignages au sein des communautés font état de fortes tensions latentes, en particulier du fait de l'expulsion et l'arrestation par l'APN d'agriculteurs et de chasseurs installés dans le parc (Rapport ELVA, 2021¹⁹). Ce contexte porte le risque de créer un point d'entrée pour l'enracinement des groupes extrémistes violents et terroristes au sein des communautés. Étant bien équipé et doté d'importants moyens d'intervention, l'APN a infligé des pertes notables aux groupes extrémistes violents dans la région (CRU Report, juin 2021 ; Reuters, 26 avril 2022²⁰). Il représente donc un point de mécontentement commun qui porte le risque d'initier une communauté d'intérêts entre les communautés vulnérables et les groupes extrémistes violents et terroristes²¹. La possible extension des activités de l'APN au Niger, pour laquelle des discussions seraient en cours avec le gouvernement nigérien (Reuters, 26 avril 2022), porte un risque accru d'expansion de cette situation et de déstabilisation du tissu communautaire de l'autre côté de la frontière.

Il convient également de rappeler que les flux de transhumance du cheptel nigérien en direction du Bénin sont fortement entravés depuis trois ans, à la suite de la décision prise par

¹⁶ Mossi A., 2019, « Etude sur les risques et les facteurs potentiels de radicalisation et d'extrémisme violent en République du Bénin »

¹⁷ Ministère du Plan, Deuxième rapport national volontaire sur les objectifs du développement durable au Niger 2020

¹⁸ La moyenne nationale au Bénin est de 38,5% - données INSAE, Juillet 2020 « Note sur la pauvreté en 2019 »

¹⁹ Témoignage d'un représentant d'une association d'agriculteurs de Karimama, mars 2021

²⁰ [Reuters, 24 avril 2022, "Park rangers enter fray in West Africa's battle with militants"](#)

²¹ Le rapport de Clingendael/ACLEED [CRU Report 2021](#) souligne que le même mécanisme a été utilisé par le JNIM et l'EIGS dans l'Est du Burkina Faso voisin, où leur implantation au sein des communautés s'est appuyée sur le mécontentement à l'égard de la gestion sécuritaire dure et la corruption des gardes forestiers burkinabés dans les parcs Ali et Singou.

les pouvoirs publics béninois le 26 décembre 2019 portant interdiction de l'entrée des animaux étrangers sur le territoire national, contrairement aux dispositions communautaires régissant la transhumance transfrontalière dans l'espace CEDEAO. Les négociations bilatérales entre les autorités du Niger et du Bénin ont débouché sur l'accueil, à titre exceptionnel pour la campagne de transhumance de 2020, de 50 000 têtes de bovins en provenance du Niger, dans le cadre d'un accord-cadre. L'évaluation du bilan de cet accord a montré que la mise en œuvre des engagements souscrits par la partie nigérienne n'a pas été pleinement satisfaisante, notamment en ce qui concerne : (i) la transmission aux autorités béninoises de la liste officielle des éleveurs candidats à la transhumance, ainsi que les effectifs de leurs troupeaux respectifs ; et (ii) la délivrance aux transhumants attendus au Bénin des Certificats internationaux de transhumance. Pour cette raison, l'accord-cadre n'a pas été renouvelé, alors que la mesure portant interdiction de l'entrée des transhumants allochtones au Bénin reste maintenue. Il s'avère donc nécessaire de créer les conditions de la reprise d'une coopération transfrontalière fructueuse favorisant une meilleure fluidité des déplacements du bétail parce que des tensions persistent entre les pasteurs transhumants nigériens et les agriculteurs béninois autochtones à cause de plusieurs facteurs (non-respect des postes d'entrée et des itinéraires de transhumance, annexion des zones de pâturage par les cultures, divagation des troupeaux dans les champs non récoltés, etc.).

Recrudescence des conflits communautaires, en particulier autour de l'accès aux ressources naturelles et au foncier

La constitution de groupes d'auto-défense d'initiative communautaire dans la zone, en réponse à la dégradation du contexte sécuritaire, porte le risque de favoriser ou alimenter des épisodes de violence intercommunautaires. Au Bénin, les *Dambanga* se sont structurés autour de communautés de chasseurs comme une réponse aux capacités limitées d'intervention des forces de défense et de sécurité de l'Etat dans la zone. Bénéficiant de la tolérance des services de sécurité et se présentant comme une alternative locale de protection des populations, ils exercent un usage de la force en-dehors de tout cadre légal²², propice à augmenter les occurrences de violence au sein des communautés. Au sud-ouest du Niger, des groupes se constituent également au sein des populations voisines de la région de Maradi, suivant l'exemple du nord-ouest du Nigéria. Cette constitution, qui privilégie les populations sédentaires, porte le risque d'envenimer les tensions avec les populations nomades, déjà suspectées d'affinités avec les bandits (International Crisis Group, 2021)²³.

La question de l'accès aux ressources naturelles productives est un important facteur de tensions communautaires dans la zone, à l'origine de 45% des événements violents au Nord Bénin entre 2016 et 2021²⁴. Au cours des marchés hebdomadaires, des tensions communautaires liées aux transhumances pendulaires éclatent de façon récurrente, fragilisant la cohésion sociale : entre 2016 et 2019, les bilans cumulés des campagnes de transhumance dans la zone d'intervention font état de plus de 50 blessés et 54 pertes en vies humaines, d'environ 2 450 ha de cultures dévastées, une cinquantaine de greniers dépouillés de leur

²² « Coproduction de la sécurité publique dans le Nord Bénin », Issifou Abou Moumouni, 2017

²³ Entretiens menés par Crisis Group entre 2020 et 2021

²⁴ CRU Report June 2021, [What drives high levels of communal violence in northern Benin? | Laws of Attraction](https://clingendael.org/en/articles/0/1/2021/06/01/What-drives-high-levels-of-communal-violence-in-northern-Benin-164444) (clingendael.org)

contenu et plus de 200 animaux abattus, (FAO, 2022). Dans la région de Dosso, la crise du pastoralisme a vu les espaces dédiés à l'élevage se réduire au profit de l'extension des terres agricoles (International Crisis Group, 2019). Les infrastructures pastorales sont insuffisantes (36 puits pastoraux seulement dans le département de Gaya selon l'analyse du Schéma d'aménagement foncier de la région de Dosso, 2018), et l'utilisation des couloirs de passage occasionne chaque année des tensions fortes – voire des incidents violents – entre les agriculteurs et les éleveurs. Les autorités locales et les services techniques de la région pointent également la mauvaise connaissance des textes de loi et réglementations en vigueur par les acteurs impliqués²⁵.

Les tensions autour de la propriété foncière des terres productives sont également fréquentes de chaque côté de la frontière. Au Niger comme au Bénin, le régime de propriété foncière est marqué par la coexistence d'un système encadré par l'État, d'un système coutumier d'attribution de la propriété et d'un système islamique de transmission du foncier (plus prégnant au Niger). L'application du Code Rural nigérien, sur lequel un effort de réforme important a été mené sur les deux dernières décennies (Ordonnance n°93-025 du 2 mars 1993 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural (POCR)), reste faible en raison de la mauvaise connaissance et appropriation des réglementations en vigueur par les communautés²⁶. La situation qui prévaut au Niger révèle un décalage important entre d'un côté un environnement institutionnel et législatif habilitant (législation pastorale ambitieuse et stratégie d'hydraulique pastorale quasiment unique en son genre) et de l'autre une fragilisation accrue de l'accès des pasteurs aux ressources naturelles dans presque toutes les zones agricoles, agropastorales et pastorales du pays. Au Bénin, les multiples réformes du régime de propriété foncière sont à l'origine de conflits non seulement entre les communautés locales et les nouveaux propriétaires terriens, mais aussi au sein des communautés (accusations de « *vendre la terre des ancêtres* »)²⁷. Selon l'analyse de Clingendael (CRU Report June 2021), 10% des conflits violents survenus dans le Nord Bénin entre 2016 et 2021 sont ainsi liés à la question de l'accès au foncier.

Les principaux acteurs de conflit communautaire dans la zone d'intervention du projet sont répertoriés comme suit :

- I. **Les conflits agriculteurs-agriculteurs** résultent généralement du non-respect des modalités d'accès aux ressources ; les litiges sur la propriété foncière ; les transactions foncières sans trace écrite ; la gestion de l'héritage ;
- II. **Les conflits agriculteurs-éleveurs** surviennent à la suite des dégâts champêtres (descentes précoces des animaux, cultures tardives, récoltes retardées) ; à la mise en culture des espaces pastoraux (couloir de passage, enclave pastorale, l'accès aux points d'eau de surface) et l'utilisation mixte des points d'eau villageois ;

²⁵ Consultations menées par le PNUD Niger et la FAO Niger – Atelier d'élaboration du document de projet, mai 2022 (Dosso)

²⁶ Consultations menées par le PNUD Niger et la FAO Niger – Atelier d'élaboration du document de projet, mai 2022 (Dosso)

²⁷ CRU Report June 2021, [What drives high levels of communal violence in northern Benin? | Laws of Attraction \(clingendael.org\)](https://www.clingendael.org)

- III. Les **conflits éleveurs-éleveurs** sont liés entre autres à l'accès aux points d'eau publics ; le non-respect des tours d'eau autour des puits ; l'introduction d'animaux malades ; l'hégémonie des éleveurs sédentaires vis-à-vis des transhumants ; la présence des champs pièges dans les aires de parcours et le non-respect des us et coutumes locales.

Face à la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs, les pouvoirs publics ont privilégié l'élaboration d'une nouvelle politique en matière de développement de l'élevage et de gestion de la transhumance transfrontalière qui s'appuie sur deux piliers principaux, à savoir la sédentarisation des transhumants nationaux et l'interdiction de la transhumance transfrontalière. Le Haut-Commissariat à la sédentarisation des éleveurs qui est placé sous l'autorité directe de la Présidence de la République a pour mission de moderniser les systèmes d'élevage et de mettre en œuvre la politique de sédentarisation des éleveurs nationaux.

Des mécanismes de prévention et de gestion de conflits actifs et efficaces tels que les Clubs Dimitra, les cadres de concertation, les campagnes de sensibilisation pour un mieux vivre ensemble, existent. Ces mécanismes de concertation permettent de faire émerger les questions de paix et de sécurité de manière endogène et confirment la pertinence et l'urgence d'intervenir sur ces problématiques. Pour faire face à la dynamique de violence constatée, notamment en lien avec la présence accrue de l'extrémisme violent dans la zone, ils nécessitent d'être redynamisés afin de permettre un renforcement effectif du tissu social et de la cohésion communautaire.

Les autorités coutumières et traditionnelles restent les premiers recours de médiation des conflits liés au foncier et aux transhumances, et sont des vecteurs essentiels de sensibilisation des communautés sur la prévention des conflits. Leur rôle de conciliateur apparaît toutefois en perte de vitesse au sein des communautés (Analyse des conflits, PBF, 2021), notamment en raison de la coexistence avec le système juridique et judiciaire, auquel les communautés ont recours de façon croissante en cas de désaccord avec la conciliation traditionnelle²⁸. Les leaders religieux, en promouvant la paix et la tolérance, jouent également un rôle important dans le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre les discours de haine et de radicalisation.

L'expérience nigérienne de mise en place de Conseils de sécurité régionaux et départementaux, Comités Communaux de Paix (CCP), Commissions foncières, Clubs Dimitra et Comités de transhumance, qui réunissent les acteurs et parties prenantes des conflits autour de la recherche de solutions pour la prévention et la résolution, a porté ses fruits. Toutefois, la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (SNPREV, 2020) souligne que les mécanismes et programmes existants fonctionnent encore en silo et manquent de coordination. Des Comités communaux de paix, des Comités de veille et des groupes d'appui à la prévention de l'insécurité ont été mis en place au Bénin : ils permettent

²⁸ En 2022, 70% des nigériens qui ont fait appel aux tribunaux formels et à une autre source d'aide désignent les tribunaux formels comme la source la plus utile de résolution de conflits ; par contraste, ils sont seulement 50% de ceux qui ont fait appel aux autorités coutumières et à une autre source d'aide à considérer la première comme la source la plus utile selon l'étude « Besoins et satisfaction en matière de justice au Niger » publiée par HiiL (2022).

au niveau local de constituer un embryon de cadre d'échange entre autorités, FDS et populations.

Les organisations d'éleveurs et d'agriculteurs, si elles peuvent parfois attiser les conflits²⁹, jouent, notamment grâce à ces mécanismes, un rôle de renforcement de la collaboration et de médiation entre les parties au conflit, en sensibilisant les acteurs (transhumants et sédentaires) au respect des règles liées à l'accès et à la gestion des ressources naturelles.

Vulnérabilité socio-économique des jeunes et les femmes

Ces dynamiques affectent de façon accrue les jeunes et les femmes, davantage exposés à des facteurs de vulnérabilité multidimensionnelle (physique, sociale, économique)³⁰. Les jeunes ont un faible accès à l'éducation (seuls 42,5% des 15-24 ans suivent une formation dans la région de Dosso³¹ et 53% des jeunes dans l'Alibori ne sont ni dans le système éducatif, ni en emploi, ni en formation³²) et aux opportunités économiques (faible accès au foncier et fort taux de chômage saisonnier, qui touche 64,7% des jeunes à Dosso³³). Cette situation, qui les empêche de disposer d'un revenu économique décent et stable, est à l'origine d'une exclusion socio-économique qui nourrit des frustrations. En particulier, l'accès au mariage (paiement de la dot) est difficile, et leur statut social ne leur permet pas d'accéder aux instances de prise de décision (PNUD Niger-Ministère du Plan, 2018).

Dans l'Alibori, les femmes contribuent à 17,2% aux activités économiques, contre environ 20,3% au niveau national³⁴. Par ailleurs, 61% des femmes de 15 ans et plus n'ont pas d'activité professionnelle rémunérée en 2018, ce qui est un facteur accru d'exposition pour elles. Il a été en outre relevé l'implication de filles et de jeunes femmes aux actes de violence notamment les braquages et les vols à mains armées de plus en plus fréquents. De l'analyse des acteurs communaux, départementaux et nationaux, il ressort que cela est essentiellement lié aux frustrations des femmes du fait de leur marginalisation dans tous les domaines de la vie socioéconomique en termes d'accès aux moyens de production, en particulier le foncier, les ressources naturelles et les crédits. Cette situation de vulnérabilité multidimensionnelle constitue un facteur d'engagement croissant (volontaire ou forcé) des jeunes et des femmes dans des groupes criminels et extrémistes violents qui sévissent dans la sous-région et ailleurs.

En ce qui concerne par exemple la question de l'emploi des jeunes au Bénin, 30,4% de cette couche de la population sont sous-employés de façon visible à travers le nombre d'heures de travail et 63,2% de façon invisible à travers des rémunérations précaires et indécentes. Par ailleurs, seulement 7,9% des jeunes bénéficient d'un emploi salarié. Ces chiffres mettent en évidence les difficultés d'absorption de l'offre de compétence des jeunes par l'entrepreneuriat et particulièrement dans le département de l'Alibori. Par ailleurs, leur exclusion des modes traditionnels d'accès aux facteurs de production (terre, équipements agricoles, autres biens)

²⁹ Consultations menées par le PNUD Niger et la FAO Niger – Atelier d'élaboration du document de projet, mai 2022 (Dosso)

³⁰ Banque mondiale, « Evaluation des risques et de la résilience dans la région du Sahel », février 2020

³¹ Etude sur les déterminants de l'exclusion socio-économique des jeunes du Niger, Ministère de l'Entrepreneuriat des Jeunes – PNUD, 2018

³² Contre 29,3% au niveau national (RGPH4, 2013)

³³ Idem

³⁴ INSAE 2018, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, p.98

ainsi que l'insuffisance ou l'inadéquation des dispositifs d'éducation et de formation, mais aussi la morosité du marché de l'emploi sont autant de facteurs qui poussent les jeunes à l'usage des stupéfiants, notamment la drogue, l'alcool et le tabac dont la consommation les rend agressifs et pourrait les conduire à la commission des infractions comme les viols, vols, braquages, enlèvements et actes terroristes. Ce manque de perspectives joue un rôle important dans l'engagement croissant (volontaire ou forcé) des jeunes et des femmes dans des groupes criminels et extrémistes violents³⁵.

Analyse des acteurs et des parties prenantes :

Acteurs	Rôle
<p>Les acteurs de la sécurité (FDS, APN)</p>	<p>Les forces de défense et de sécurité sont présentes de part et d'autre de la frontière (forces armées ; police nationale ; gendarmerie nationale ; douanes ; eaux et forêts). Au Bénin comme au Niger, leurs relations avec les populations ne sont pas toujours empreintes de bonne collaboration. En effet, les populations collaborent souvent peu non seulement du fait de la méconnaissance du rôle et de la place des FDS dans la société, mais aussi de leur faible réactivité aux dénonciations et plaintes des populations³⁶. Ainsi, il persiste toujours une mauvaise image liant les FDS et sont parfois perçues comme des « persécuteurs » et non pas comme étant une autorité ou force au service des populations pour assurer leur sécurité. Les acteurs du secteur ont de faibles capacités institutionnelles en matière de genre et droits humains.</p> <p>Les communications des FDS avec la population lors de leurs interventions sont parfois incomplètes ou carrément absentes et cela génère un déficit d'information, de compréhension et de dialogue. De plus, il n'y a quasiment pas de cadres locaux fonctionnels de participation des populations à la gestion des problèmes locaux de sécurité.</p> <p>A côté des FDS, il convient de mentionner les acteurs de sécurité privé à savoir l'African Park Networks au Bénin, qui intervient dans la lutte contre le braconnage et adopte souvent une gestion des parcs est parfois conflictogène dans la mesure où elle semble aller à l'encontre de la volonté communautaire, créant de fait une incompréhension entre les deux parties. En effet, les populations riveraines ont tendance à contester leur accès limité aux ressources des parcs car elles n'ont plus assez d'opportunités socioéconomiques. Or, il ne peut y avoir une bonne sécurité communautaire sans une implication des populations dans la gestion de la sécurité qui, du reste, doit être focalisée sur leurs besoins.</p> <p>La collaboration des forces de sécurité de part et d'autre de la frontière reste faible, et nécessite de faire l'objet d'un véritable mécanisme de coordination transfrontalier.</p>

³⁵ Par exemple, l'implication active de femmes dans le trafic d'armes au niveau de Gaya a été largement rapportée par des enquêtes communautaires – Rapport ELVA, 2021.

³⁶ CRU Report June 2021 [Is northern Benin at risk of violent extremist spillover? | Laws of Attraction \(clingendael.org\)](https://clingendael.org/en/insights/analysis/2021/06/01/is-northern-benin-at-risk-of-violent-extremist-spillover/), p.

Acteurs	Rôle
Les agriculteurs et les éleveurs	<p>Au Niger comme au Bénin, les agriculteurs et les éleveurs sont des acteurs importants de la cohésion sociale et de la gestion des ressources naturelles. Environ 14% de la population agricole béninoise s'occupe de l'agriculture dans le département de l'Alibori avec 74 693 ménages agricoles sur 108 351 ménages³⁷, ce qui lui confère le caractère de grenier du Bénin. Par sa richesse floristique, ses atouts pluviométriques, la densité de son réseau hydrographique et la douceur de son relief, le département de l'Alibori a un potentiel naturel important favorable à la pratique non seulement de l'agriculture, mais aussi de la transhumance (591 686 bovins sur un total national de 1 770 000, soit 33,42% le plus élevé des départements). Ainsi, chaque acteur envisage de bénéficier de plus d'espace pour ses activités. Le désir des éleveurs autochtones d'assurer leur accès aux ressources naturelles du terroir entraînent des conflits. Ces éleveurs, autrefois nomades, trouvent qu'il leur faut davantage de l'espace pour le pâturage et des terres propres pour y exercer l'agriculture. D'un autre côté, les agriculteurs, « maîtres des terres », devant la poussée démographique et le désir d'une vie matérielle meilleure, étendent les terres de cultures au détriment des pâturages et des couloirs de passage. Ainsi, les règles de transhumance se trouvent régulièrement violées entraînant des affrontements souvent meurtriers fragilisant davantage la cohésion sociale.</p> <p>De plus, ces espaces propices aux activités des deux acteurs nationaux sont également exploités par des éleveurs saisonniers en provenance des pays voisins notamment le Niger. Or, ces déplacements d'éleveurs mobiles et de leurs troupeaux génèrent des conflits collectifs, violents et meurtriers entre les éleveurs mobiles et les agriculteurs. Pour éviter que la transhumance soit pratiquée sur fond de tensions, certaines dispositions (législatives, réglementaires, techniques) ont été prises par l'État. Malheureusement, ces mesures restent souvent méconnues des acteurs exacerbant les conflits et même des contestations à l'issue d'un règlement juridictionnel des litiges. Aussi, les cadres d'échanges pacifiques et réguliers entre les deux acteurs ne sont-ils pas toujours promus.</p>
Organisations de la Société Civile	<p>Les OSC constituent un support important pour la prévention des conflits dans la mesure où elles sont généralement en appui aux programmes mis en œuvre au profit des populations. Il s'agit notamment d'informer et éduquer le public sur les évolutions du contexte de sécurité, sur le mandat des institutions de sécurité, ainsi que sur le rôle des citoyens dans la préservation de la sécurité de tous, de favoriser la consolidation de relations paisibles et constructives entre les institutions de sécurité et les populations civiles, la prise en compte d'une perspective de genre, le respect des droits humains, la prise en compte des besoins de sécurité vécus et ressentis par les populations. Malheureusement, elles ne sont pas souvent très sensibilisées (surtout les OSC au niveau local c'est-à-dire les plus proches des populations rurales) sur les questions de transhumance (en termes de textes, etc.) et de sécurité communautaire de sorte à jouer pleinement leurs rôles de contrôle citoyen des institutions de sécurité. Elles</p>

³⁷ INSAE, cahier des villages et quartiers de ville du département de l'Alibori, mars 2016

Acteurs	Rôle
	<p>ne sont pas toujours associées à la définition et à la gestion des problématiques de sécurité axée sur les communautés. Les cadres d'échanges et de dialogue ne fonctionnent pas souvent adéquatement laissant du coup un vide pouvant être exploité par les groupes extrémisme violents. De plus, l'analyse faite pour l'élaboration du projet de stratégie nationale de l'extrémisme violent du Bénin a relevé une certaine concurrence nuisible entre les OSC conduisant davantage à la détérioration de la cohésion sociale et donc elles deviennent porteuses de germes de conflits en l'absence d'une véritable coordination et de renforcement de leurs capacités.</p> <p>Concernant les femmes et les jeunes au niveau communautaire, ils sont peu impliqués dans les mécanismes, formels et informels de gestion des ressources naturelles /transhumance et activités de PEV. C'est pour cela qu'il serait procédé à un renforcement de capacités de ces groupes, et notamment leur représentation au niveau local et communautaire, pour qu'ils soient mieux impliqués et qu'ils puissent conduire des activités de sensibilisation des communautés sur ces thématiques, parfois nouvelles (PEV) et en général, peu « féminines »: transhumance frontalière, etc.</p>
<p>Les autorités municipales, administratives et politiques</p>	<p>Dans la zone transfrontalière, ces autorités sont les maires et le préfet. Elles peuvent souvent jouer un rôle important en tant qu'officier de police judiciaire ou de police administrative dans la prévention de la commission des infractions mais aussi à la répression des actes de délinquance. Par ailleurs, ces autorités peuvent créer les cadres d'échanges avec les populations pour la résolution des problèmes locaux de sécurité. Mais, l'analyse révèle que ces acteurs sont souvent impliqués dans une gestion relativement conflictogène des terres en lien avec les agriculteurs et des éleveurs. De plus, ils n'ont pas une certaine maîtrise des normes relatives au foncier et à la transhumance.</p> <p>L'accès à la justice et à l'état de droit dans la zone transfrontalière, du fait de la faible présence de l'État, reste difficile pour les communautés. Les acteurs du système judiciaire (magistrats, référents locaux) sont des personnels clé pour le renforcement de la confiance des populations en l'État et la résolution de conflits communautaires, deux aspects clé que le projet abordera.</p> <p>Côté Niger, le gouvernement à travers la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix et la Commission nationale des droits humains (CNDH) déploie des efforts pour assurer la promotion de la cohésion sociale et le respect des droits humains. Ces acteurs peuvent être mis à contribution dans la définition et l'opérationnalisation de mécanismes transfrontaliers de renforcement de la collaboration entre l'État, les FDS et la population (expériences réussies dans plusieurs régions du Niger, qui pourront faire l'objet d'une mise à l'échelle dans la zone transfrontalière, à l'occasion d'un partage d'expérience avec la contrepartie béninoise).</p>
<p>Leaders religieux et coutumiers</p>	<p>Ils constituent dans la zone transfrontalière des acteurs incontournables dans la mise en œuvre des programmes communaux de développement. En effet, leur parole tient lieu d'engagement et de mobilisation</p>

Acteurs	Rôle
	<p>communautaire. Ils interviennent généralement dans les règlements à l'amiable des conflits en lien avec la transhumance et le foncier dans le cadre des mécanismes locaux de dialogues. Au Bénin, l'analyse diagnostic ayant précédé l'élaboration du projet de stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent a révélé qu'il y a des conflits entre les chefs religieux et se manifestent de plus en plus notamment dans la désignation de certains imams. De plus, les jeunes ayant étudié dans certains pays du Golfe se montrent de plus en plus contestataires de l'autorité de certains de leurs aînés, chefs religieux. Cela présente des risques préjudiciables à la sécurité et la cohésion sociale en l'absence de cadre de dialogues inter et intra religieux et intergénérationnels.</p> <p>Au Niger, l'analyse de conflit menée conjointement par le PBF et la HACP en 2020/2021 fait état d'une perte de vitesse du rôle dans la société joué par les leaders religieux et communautaires, dont l'influence est moins prégnante auprès des jeunes. Ils restent toutefois des vecteurs de changement importants au sein de la société, en particulier dans les zones où l'État a une faible présence.</p>
Les jeunes	<p>Le système de gouvernance locale de part et d'autre de la frontière reste marqué par la prégnance du système patriarcal. Dans ce système, les jeunes sont généralement peu représentés dans les instances de gestion des ressources, des mécanismes locaux et de prise de décisions. Ceci entraîne donc la non-prise en compte de leurs préoccupations, et cause des conflits intergénérationnels à l'origine d'une distension du tissu social. Dans la zone transfrontalière, les jeunes sont les premières cibles des stratégies de recrutement des groupes terroristes et extrémistes violents : leur faible intégration socio-économique et le sentiment de marginalité entretenu par la société à dominante patriarcale sont autant de facteurs qui permettent aux groupes terroristes et extrémistes violents de se présenter auprès d'eux comme une alternative. Avec un faible investissement de base (« une femme et une moto »), ces groupes convainquent les jeunes en perte de repères de les rejoindre pour retrouver leur dignité, sous couvert d'arguments religieux fallacieux.</p>

Acteurs	Rôle
Femmes	<p>Au Niger, malgré leur poids démographique (50, 6%), les femmes sont non seulement très peu représentées au sein des instances de prise de décision (AN, Gouvernement) et dans les mécanismes de gestion des conflits transfrontaliers, et liés à la gestion des ressources naturelles en particulier. De plus, les femmes et leurs organisations/réseaux bien que jouant un rôle important au sein de la communauté, ne jouent pas de rôle formel et actif dans ces thématiques. Cette situation se retrouve dans l'Alibori, où la proportion des femmes qui estime que la prise de décision est ouverte et réactive est seulement de 30%³⁸. La vulnérabilité multidimensionnelle des femmes dans la zone transfrontalière les rend plus vulnérables aux stratégies de recrutement des membres des groupes extrémistes violents et terroristes (utilisées comme kamikazes ou transporteurs). Elles sont également les victimes privilégiées des exactions des groupes extrémistes violents et terroristes (rapt, mariages forcés, récompense pour les combattants...).</p>

- b) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants³⁹, et comment il garantit l'appropriation nationale.*

Le Niger a élaboré en 2020 une Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (SNPREV) répondant aux préconisations du Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021 (Axe 4, Programme 9 ; Axe 140). Cette initiative s'inscrit dans la vision à l'horizon 2035 d'un Niger « uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire », définie par la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI). Un plan prioritaire pour la consolidation de la paix sur la base de l'analyse des facteurs de conflits conduite au Niger a également été élaboré avec l'appui du Système des Nations Unies et à la faveur de la rééligibilité au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF) en 2020 (SRF Niger, 2020). Le projet s'inscrit dans le cadre de la seconde et troisième priorité retenues pour ce nouveau cadre programmatique : (2) renforcement de la résilience des groupes à risques de radicalisation et/ou affectés par l'extrémisme violent et (3) consolidation de la paix et de la sécurité communautaire dans les zones frontalières. Le projet contribuera à l'atteinte de l'effet 3 « D'ici 2027, les populations les plus vulnérables particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les personnes avec des besoins spécifiques, améliorent : leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie, et renforcent leur résilience aux changements climatiques y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes » du Résultat 3 « Modernisation du monde rural, changement climatique,

³⁸ INSAE, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2018, p.ii

³⁹ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

⁴⁰ L'axe 4 du PDES 2017-2021 portant sur « L'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité » et plus spécifiquement, le programme 9 intitulé « Renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix » sont particulièrement ciblés ; l'axe 1, à travers le programme 1 qui concerne la « mobilisation sociale pour un changement de comportement », est également abordé.

gestion des ressources naturelles et amélioration du cadre de vie » du Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (PCC 2023-2027).

Au Bénin, ce projet s'aligne également avec les cadres stratégiques du gouvernement et des Nations Unies. Sur la base de la vision Bénin 2025 Alafia, le Gouvernement a adopté un Plan National de Développement couvrant la période 2018-2025. Au niveau opérationnel, le Bénin a élaboré le nouveau Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021 - 2026 qui est aussi le principal outil d'alignement des appuis des différents partenaires sur les priorités nationales. En contribuant aux trois résultats stratégiques de l'UNDAF (2019-2023) et du nouveau Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCNUDD 2023-2026), deux documents de référence des Nations Unies pour accompagner le gouvernement, ce projet appui les priorités du gouvernement et des Nations Unies.

Ces deux visions croisées montrent que les deux États mettent un accent soutenu sur des concepts clefs comme l'unité, la paix, l'économie prospère, la gouvernance et la solidarité. La mise en œuvre du présent projet peut être considérée comme la volonté commune des deux régions d'opérationnaliser ces deux visions avec une stratégie d'intervention innovante, adaptée et inclusive qui s'inscrit également dans l'atteinte des objectifs de l'UNISS (United Nation Integrated Strategy for the Sahel). Le projet a adopté dès la phase d'élaboration une approche inclusive de concertation étroite avec les parties prenantes. En sus des consultations menées auprès des différents partenaires et représentants des communautés (notamment les jeunes et les femmes), un atelier participatif d'élaboration du document de projet s'est tenu à Dosso fin mai 2022. L'analyse de conflit, l'approche programmatique et la stratégie de mise en œuvre ont ainsi été élaborées de façon concertée au niveau technique avec des représentants des gouvernements nigérien et béninois, des services techniques déconcentrés, des associations d'éleveurs et d'agriculteurs, prenant en compte les besoins spécifiques identifiés lors de consultations préalables menées auprès des représentants des communautés, notamment les femmes et les jeunes. Cette démarche, qui sera complétée au lancement du projet par un atelier de planification opérationnelle réunissant de nouveau les parties prenantes, vise, dès le stade de la conception du projet, à les associer étroitement à la stratégie de mise en œuvre et assurer son adéquation avec l'appropriation nationale.

Le projet s'appuiera sur les mécanismes existants de consolidation de la paix et de cohésion sociale et les mécanismes transfrontaliers, qui seront redynamisés et/ou mis en place à partir d'expériences réussies dans des contextes similaires. Ces cadres de concertation, de coordination et d'échange seront animés par la partie nationale (gouvernement, communautés, secteur de la sécurité), et le projet appuiera la définition de leur stratégie de pérennisation à moyen et long terme. En veillant à intégrer les jeunes et les femmes dans ces mécanismes, le projet capitalise sur le rôle-clé que ces deux groupes jouent dans les communautés pour une appropriation durable⁴¹. Au niveau communautaire, le projet adopte, notamment à travers la mise en œuvre de l'approche « 3x6 », une démarche de sensibilisation active des communautés sur les enjeux de consolidation de la paix, promouvant les valeurs de tolérance et luttant contre les discours de haine. Ces interventions visent à assurer l'appropriation par les populations de

⁴¹ "Review of UNDP's global Prevention of Violent Extremism practice", United Nations Development Programme, 2020, p.11

la zone des valeurs de paix, nécessaire pour le renforcement durable du tissu communautaire transfrontalier.

- c) *Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complète toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.*

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
<p>Programme d'Appui au Secteur du Développement Rural (PASDeR) Phase III Durée : 2020-2024 Zone d'intervention : Nord Bénin (départements du Borgou, de l'Alibori, l'Atacora, le Donga)</p>	<p>Coopération Suisse 10.000.000 CHF</p>	<p>Contribuer à l'amélioration de la productivité et des revenus des exploitations familiales paysannes (EFP) des départements du Borgou et Alibori à travers l'accompagnement des initiatives locales qui favorisent l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales, la réduction de la pauvreté et l'insécurité alimentaire, l'amélioration de la productivité et l'augmentation des revenus des populations rurales pauvres en ciblant les exploitations familiales agricoles et pastorales.</p>	<p>La mise en œuvre des deux projets va accroître la résilience des éleveurs et des petits producteurs ruraux face aux effets néfastes des changements climatiques d'une part et les moyens d'existence des acteurs économiques au niveau transfrontaliers, notamment les femmes et les jeunes d'autre part. S'agissant de la troisième phase d'un projet actif depuis 2012, les leçons apprises du projet dans l'Alibori seront prises en compte afin d'orienter les interventions en matière de développement économique (approche 3x6).</p>
<p>Projet de Sédentarisation des Troupeaux Ruminants au Bénin (ProSeR) ;</p>	<p>BOAD et Budget national 34.940.200.000 F CFA</p>	<p>Contribuer à l'amélioration des productions animales et à la gestion rationnelle des exploitations à travers : 1) la rationalisation de la gestion de l'espace pastoral ; 2) l'amélioration de la productivité et la production bovine ; 3) l'appui à la mise en marché des produits d'élevage</p>	<p>La synergie entre les deux projets réside dans la réduction des conflits en lien avec l'élevage mobile, à travers le renforcement des infrastructures pastorales (point d'eau, aires de pâtures), une bonne conduite des actions d'ingénierie ainsi que le renforcement des capacités des acteurs pour l'amélioration de la productivité du bétail.</p>

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet d'Appui au Développement des Filières Lait et Viande et à la Promotion des Entreprises d'Elevage	Prêt FAD : 23,48 M UC	Contribuer à l'accroissement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du volume des recettes d'exportation à travers : 1) l'amélioration les systèmes de production de lait et de viande ; 2) la professionnaliser les acteurs des filières lait et viande pour améliorer leurs revenus	Les actions des deux projets vont contribuer à renforcer la professionnalisation des femmes dans la collecte, la transformation et la distribution des produits d'élevage notamment le lait et le fromage.
Programme National de Développement des Filières (PNDF) Lait, Viande et œuf	Budget national 23 483 350 000 FCFA	Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population et augmenter le volume et les recettes d'exportation à travers : 1) l'amélioration de la productivité et la production des différentes espèces animales ; 2) le renforcement des chaînes de valeur des filières lait et viande ; 3) le développer des entreprises et de micro-entreprises d'élevage.	La synergie dans les deux interventions réside ans la mise en place des infrastructures pour le développement des activités pastorales au profit des éleveurs, les femmes et les jeunes ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des acteurs des filières lait et viande
Projet de cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée Durée d'exécution : 2022-2027	Banque Mondiale 90 M USD pour quatre départements du nord Benin (Alibori, Atacora, Borgou and Donga)	Contribuer au renforcement de la paix et la cohésion sociale (i) au sein de la communauté, entre les différents notamment, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les agriculteurs et les éleveurs ; (ii) entre les communautés différentes et voisines et (iii) entre les communautés et les autorités communales à travers : 1) le renforcement de l'investissement de résilience ; 2) le renforcement des capacités des acteurs à divers niveaux ; 3) le renforcement de la collaboration régionale ; 4) la riposte adéquate face aux catastrophes.	Le présent projet va contribuer à réduire la vulnérabilité des populations à travers le développement des actions de résilience et d'autonomisation des jeunes et des femmes Les similarités entre les deux projets ont trait au renforcement de l'harmonie et de la paix au sein des communautés, le développement des infrastructures pastorales, le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs des deux régions. Les deux projets visent par ailleurs à promouvoir le dialogue multi-acteurs (autorités administratives et locales, les FDS et les populations), la coopération transfrontalière aux plans sécuritaire et de la gouvernance des ressources naturelles.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo 2020-2022	PBF 3.275.000 USD	Prévention de l'extrémisme violent	L'approche transfrontalière et multi-pays de ce projet, mis en œuvre depuis 2020 par le PNUD au Bénin, au Burkina Faso et au Togo sur des thématiques similaires à celles abordées par le présent projet, permettront d'en informer la stratégie de mise en œuvre et la coordination.
Projet Transfrontalier pour le Renforcement des Capacités, l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies Nationales de Prévention de l'Extrémisme Violent entre le Bénin, le Ghana et le Togo	PNUD 600 000 USD	Prévention de l'extrémisme violent	Les résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet ont permis, entre autres, aux autorités béninoises d'approfondir leurs connaissances sur les causes des conflits intercommunautaires, les causes et conséquences de l'extrémisme violent, les liens entre conflits communautaires, radicalisation, extrémisme violent et terrorisme dans les zones frontalières du Bénin.
Projet d'Appui au Renforcement de la Stabilité au Niger (PARSN) 2017-2022	DANIDA 6.000.000 USD	Consolidation de la paix	Les leçons apprises de ce projet (mis en œuvre par le PNUD Niger) qui appuie les mécanismes de prévention et gestion des conflits (Conseils régionaux et départementaux de sécurité, Comités communaux de paix, Commissions Paix et Sécurité des Conseils régionaux, Comités de dialogue inter-religieux), nourriront l'actualisation / l'adaptation de ces mécanismes dans la zone d'intervention du projet
Projet d'Appui à la Stabilité et la cohésion sociale dans les zones frontalières Est et Sud-Ouest du Niger 2022-	Union européenne 5.000.000 €	Stabilisation et consolidation de la paix	Le projet appuie le déploiement de l'architecture de la paix dans la région de Dosso (Conseils régionaux et départementaux de sécurité, Comités communaux de paix): la proposition actuelle pourra capitaliser sur ses réalisations.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Stabiliser le Sud-Ouest du Niger 2022-	Agence française de développement 12.000.000€	Stabilisation et consolidation de la paix	Les interventions de ce projet, encore en cours d'instruction, visent à 1) accroître la cohésion communautaire et la résilience des groupes vulnérables dans les communes de la zone Sud-Ouest du Niger et 2) renforcer la présence des services de l'Etat dans la bande frontalière et les communes vulnérables de la zone. La mise en œuvre simultanée des deux projets permettra d'adopter une approche concertée pour coordonner les interventions et maximiser l'impact des fonds PBF.
Civil Peace Service 2011-2021	GIZ Budget non publié	Prévention de crise et transformation de conflit dans les zones de transhumance transfrontalières	Le présent projet s'appuiera sur les réalisations et leçons apprises des interventions de la GIZ, qui propose un appui institutionnel et renforce les mécanismes existants de prévention de crise (Code Rural au Niger et comités de transhumance au Niger). En particulier, le projet pourra capitaliser sur le travail de plaidoyer réalisé pour intégrer les OSC compétentes dans les processus de décision locaux, régionaux et nationaux et sur les outils développés pour vulgariser l'application de la loi au niveau des communautés.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Promotion de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs dans les régions de Dosso et Maradi à travers une approche basée sur le genre et la diversité » 2018-2020	PBF 1 500 000 USD	Prévention et gestion de conflits agro-pastoraux	Mis en œuvre conjointement par ONU Femmes et la FAO au Niger, ce projet a permis de former 600 femmes et filles des milieux ruraux sur la médiation des conflits et la culture de paix. Cette expérience a démontré que l'implication active des communautés permet d'atteindre des résultats significatifs en matière de prévention et gestion de conflit, et de renforcement du tissu communautaire. Le présent projet capitalisera sur ces leçons apprises.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) *Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).*

Le projet a pour objectif primordial de contribuer au renforcement de la sécurité des communautés et la prévention des conflits, en particulier ceux liés à l'accès partagé aux ressources naturelles et au foncier, pour améliorer la cohésion sociale face à la menace de propagation de l'extrémisme violent dans la zone et développer des opportunités socio-économiques pour les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. La stratégie de mise en œuvre du projet s'articule autour de quatre axes.

Le premier axe du projet consistera en **une approche hautement participative (leave no one behind), afin de faciliter l'appropriation par les parties prenantes au niveau local (en particulier les jeunes et les femmes) et d'assurer le respect du principe de « Do No Harm »**. Le projet démarrera par une étude de base qui aura pour objet de faciliter une meilleure compréhension des structures existantes et des dynamiques à l'œuvre entre les différents acteurs impliqués au niveau des localités retenues dans le cadre du projet. Cette étude permettra d'informer de façon précise et orienter la mise en œuvre des activités du projet, et facilitera la mise en place d'un système de suivi du contexte articulé à l'opérationnalisation de la démarche de programmation et de gestion adaptative de l'intervention. Le projet veillera à valoriser les bonnes pratiques locales et endogènes dans le domaine de la prévention et la gestion pacifique des conflits en général, et plus particulièrement ceux liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles. Cela se fera à travers l'implication active des populations locales, des leaders d'opinion, des autorités municipales, coutumières et religieuses, des organisations de femmes et de jeunes et des membres des structures locales. Par ailleurs, les

FDS et l'APN seront impliquées dans les activités de renforcement des liens avec les populations locales, les autorités administratives municipales. La mise en œuvre du projet se fera en collaboration avec les services techniques décentralisés, les autorités locales, le secteur de la sécurité, les ONG nationales et internationales, les leaders communautaires et religieux et les organisations de la société civile (y compris de femmes et de jeunes). L'accent sera mis sur les jeunes (filles et garçons) et les femmes, qui feront l'objet à la fois d'activités de sensibilisation, de renforcement de capacités, tout en promouvant leur participation aux mécanismes de prévention/gestion des conflits et instances de décision. La participation des communautés et des collectivités locales à la planification opérationnelle des activités et des investissements devant être réalisés est essentielle pour restaurer la confiance des communautés à l'égard de l'administration locale, et s'assurer du respect des principes de « Do No Harm ». S'alignant sur les objectifs des politiques nationales en matière de prévention et gestion des conflits, l'approche mettra en place les bases nécessaires qui répondent au principe d'appropriation nationale.

Un second axe visera à **proposer une approche innovante, adaptable et capable de s'ancrer durablement dans les communautés bénéficiaires**. Le projet mettra en œuvre une approche « trois fois six » expérimentée avec succès par le PNUD dans plusieurs pays (Burundi, RDC, RCA, Mali) et en cours de mise en œuvre dans la région de Maradi. L'approche 3x6 consiste à utiliser les connaissances, le savoir-faire, les ressources et l'expertise locale pour transformer les personnes affectées par la crise en acteurs socio-économiques proactifs, qui sont capables de contribuer au relèvement de l'économie locale et à la transition vers le développement. Cette approche reprend les principes traditionnels de la création d'emplois et de la promotion des moyens de subsistance : a) générer des revenus immédiats ; b) injecter des capitaux dans l'économie locale et c) offrir des possibilités pour des moyens de subsistance diversifiés. Dans une première phase d'inclusion, les bénéficiaires seront engagés par groupes (établis si possible sur la base d'affinités au cours des activités de sensibilisation, en respectant des critères d'inclusion de jeunes, femmes et réfugiés ou déplacés interne et de divers tissus communautaires) dans des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), pour lesquelles ils recevront une compensation financière. Une partie de cette compensation leur est versée ; l'autre est épargnée automatiquement. L'approche permet de stimuler la recomposition du tissu communautaire à travers la construction ou la réfection en groupes mixtes d'infrastructures utiles à l'ensemble de la communauté. Dans une seconde phase, il leur est proposé de constituer des joint-ventures (sur la base du volontariat, des liens tissés pendant les activités HIMO ou les activités de sensibilisation) sur des projets communautaires innovants (identifiés avec l'appui du Laboratoire d'accélération du PNUD) pour lancer des activités économiques dans le domaine de leur choix encadré par un critère de viabilité) en investissant l'épargne qu'ils ont réalisée au cours de la première phase. Le critère du volontariat (une porte de sortie est ici offerte aux bénéficiaires, qui peuvent récupérer leur épargne et quitter le projet) assure de sélectionner seulement des bénéficiaires qui seront investis dans la pérennisation de leurs activités. La troisième phase consiste à accompagner, à travers des activités de renforcement des capacités, le développement de ces activités économiques (gestion d'entreprise, formations techniques...) pour générer des revenus durables. Ainsi, cette approche vise à soutenir les moyens de subsistance sur le long terme et à mettre en place des activités de résilience

économique pour réduire la vulnérabilité socio-économique des communautés. Les groupes exclus d'opportunités socio-économiques en seront les cibles prioritaires, dans une approche sensible au genre et à l'âge.

Dans un troisième axe, le projet **capitalisera sur l'expertise des agences récipiendaires des fonds dans la prévention et la gestion de conflits autour de l'accès aux ressources naturelles et dans la lutte contre l'extrémisme violent**. A ce titre, les communautés seront formées et sensibilisées aux mécanismes de prévention et la gestion de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et au foncier, ainsi qu'aux enjeux de prévention de l'extrémisme violent. Le modèle des Clubs Dimitra mis en place par la FAO afin de favoriser la structuration de la société civile pour appuyer l'autonomisation des populations rurales, renforcer les organisations paysannes formelles et informelles et la gouvernance locale, avec une approche sensible au genre et à l'âge, a fait ses preuves en matière de prévention et de gestion des conflits. Leur capacité de mise en réseau est notamment adaptée à l'approche transfrontalière du projet, facilitant l'accès à l'information et la communication des communautés, même isolées. L'expertise programmatique du PNUD en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent a alimenté l'adoption d'une approche intégrée et inclusive, qui combine des aspects de 1) renforcement institutionnel ; 2) promotion de l'emploi et du renforcement de la cohésion sociale ; 3) promotion du leadership des jeunes et des femmes comme vecteurs d'appropriation durable des valeurs de paix et de tolérance dans les communautés (en droite ligne des résolutions 1325 et 2250) ; 4) implication des leaders communautaires et religieux pour la dissémination des discours de sensibilisation, en particulier la lutte contre les discours de haine, et l'animation des mécanismes de prévention.

Le quatrième axe du projet repose sur une démarche de **mutualisation des moyens, de complémentarité et de partenariat, s'appuyant sur les expériences probantes déjà développées au niveau transfrontalier**. Le projet dispose d'une équipe dédiée qui assurera la coordination des interventions des quatre agences récipiendaires des fonds. Un plan conjoint de suivi des indicateurs de résultat, et un plan de communication commun focalisé sur la valorisation des résultats atteints seront développés afin d'assurer l'harmonisation et l'intégration des activités de mise en œuvre. Le projet s'appuiera également sur les bonnes pratiques et leçons apprises issues de projets mis en œuvre dans la zone, qui seront mises à l'échelle dans une approche sensible au contexte et aux besoins spécifiques des groupes ciblés, notamment les femmes et les jeunes. Il vise ainsi à maximiser l'impact des fonds catalytiques du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, en s'appuyant sur les mécanismes de consolidation de la paix et de gestion des conflits existants, ainsi que sur les interventions de développement rural déjà mises en place dans la zone. L'équipe du projet sera chargée de mettre en place un cadre de concertation des partenaires au développement, coanimé par les ministères de tutelle nigérien et béninois, qui permettra 1) d'identifier de façon exhaustive les mécanismes et interventions pertinents et 2) d'établir un partage d'expériences qui informera l'intervention programmatique. La stratégie de mise en œuvre du projet vise à s'assurer de la dimension transfrontalière de l'ensemble des activités. Pour mettre en œuvre ce projet, il sera fait recours à divers mécanismes transfrontaliers de mise en œuvre sur les plans politique, sécuritaire, économique et communautaire. Il s'agit principalement de la mise en place de divers cadres de

concertation. Sur le plan politique, le projet prévoit des réunions des municipalités frontalières. Ces réunions regrouperont, de façon tournante, tous les Maires des communes cibles du projet au niveau des deux pays. Elles auront pour objectif de renforcer, dans un contexte sécuritaire fragile, la concertation et la coopération entre les collectivités locales frontalières du Bénin et du Niger. Il s'agira de mener des réflexions sur des thématiques en lien avec la sécurisation, le développement et la consolidation de la paix dans les 2 pays et identifier des stratégies de pérennisation de la concertation entre les municipalités frontalières au-delà de la durée du projet. Au niveau sécuritaire, il est prévu des réunions tournantes entre les services techniques, les autorités administratives et les FDS des 2 pays. L'objectif de ces réunions de concertation et de coordination est d'établir entre les services techniques, les autorités administratives et les FDS du Bénin et du Niger, un cadre de discussion conjoint sur les problématiques sécuritaires. Cela permettra de faire une analyse conjointe de l'évolution de la situation sécuritaire dans les deux pays, en l'occurrence dans la zone d'intervention du projet et examiner les voies et moyens pour créer une synergie d'action avec les autres partenaires intervenant dans la Région. Sur plan du développement économique, le projet prévoit le développement des espaces de partage d'expérience et d'échanges commerciaux transfrontaliers impliquant les femmes et les jeunes afin de faciliter les activités commerciales autour de la frontière, d'améliorer l'efficacité des activités de production et de transformation. Cela permettra l'intensification du commerce transfrontalier, l'amélioration du développement des produits de base, l'amélioration des conditions de passage des frontières et l'amélioration de la capacité des femmes et des jeunes (agriculteurs, éleveurs et commerçants) à exploiter les opportunités transfrontalières et à augmenter leurs revenus, conformément aux objectifs de la ZLECAf (Zone de libre-échange continentale africaine). Au niveau communautaire, le projet appuiera la mise en place des comités de paix et des clubs DIMITRA qui seront chargés de la prévention des conflits communautaires à travers la sensibilisation sur la promotion de la paix et les méfaits de l'insécurité. Les membres de ces comités seront élus parmi les organisations de la jeunesse, les organisations féminines, les autorités communales, les autorités coutumières et religieuses et seront appelés à partager leurs expériences de part et d'autre de la frontière. Le projet appuiera également, dans les 2 pays, la mise en place des comités de gestion de toutes les infrastructures transfrontalières construites dans le cadre du projet. Ces comités veilleront à la bonne gestion et à l'entretien de ces infrastructures.

b) Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

La théorie du changement articulée cible particulièrement les femmes et les jeunes parce qu'ils jouent un rôle essentiel dans la prévention et la gestion des conflits de manière générale d'une part et d'autre part une action transfrontalière de type préventif pour répondre de manière efficace aux défis spécifiques de la frontière Bénin-Niger est un impératif dans ledit contexte. Par conséquent, la théorie du changement suppose que :

Si les mécanismes transfrontaliers de sécurité communautaire, impliquant les jeunes et les femmes, sont renforcés à travers la mise en place et la redynamisation des mécanismes de

sécurité communautaires existants dans les zones cibles et d'un cadre d'échanges transfrontaliers ;

Si les acteurs du secteur de la sécurité et les autorités administratives locales disposent d'un cadre de collaboration opérationnel ;

Si les conflits entre communautés transfrontalières liés à la transhumance sont réduits grâce à la vulgarisation des textes sur l'accès et la gestion des ressources naturelles, le renforcement des capacités des acteurs, la mise en place et la redynamisation d'un cadre d'échanges transfrontaliers sur la transhumance ;

Si dans la zone transfrontalière, les jeunes et les femmes, et, plus largement, les communautés dont ils sont membres, qui sont exposés à un risque sécuritaire et d'extrémisme violent ont accès à des moyens de subsistance et opportunités économiques leur permettant d'augmenter leurs revenus, et disposent des compétences leur permettant de participer aux décisions qui les concernent, à tous les niveaux ;

Alors les populations et les communautés transfrontalières ciblées seront plus résilientes face aux conflits liés à la transhumance et à la gestion des ressources naturelles et à l'extrémisme violent dans les zones frontalières entre le Bénin et le Niger,

Parce que la cohésion sociale entre les communautés frontalières sera renforcée ainsi que la collaboration entre les communautés, les autorités municipales et administratives et les acteurs de sécurité.

- d) *Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.*

Afin d'atteindre l'objectif proposé, deux résultats principaux ont été identifiés :

Résultat 1 : La sécurité communautaire transfrontalière est renforcée dans les zones frontalières cibles à travers le renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles et à l'extrémisme violent impliquant les jeunes et les femmes, la collaboration entre les acteurs du secteur de la sécurité, les autorités administratives et locales, et les populations

Pour la réalisation de ce premier résultat, le projet prévoit en premier lieu de **renforcer les mécanismes transfrontaliers de sécurité communautaire, veillant à l'implication des jeunes et les femmes pour une meilleure prise en charge des facteurs de risques sécuritaires (Produit 1.1.)**.

Les activités suivantes contribueront à l'atteinte du produit :

Activité 1.1.1. : Conduire une étude de référence (du projet) incluant l'analyse des mécanismes transfrontaliers et/ou locaux existants (formel, informel, de prévention, gestion de conflits), analysant également le rôle des jeunes et des femmes dans ces mécanismes

Dès le démarrage du projet, une étude de référence incluant l'analyse des mécanismes transfrontaliers existants (formels et informels) sera menée afin d'informer de façon précise et

localisée les dynamiques à l'œuvre dans le contexte d'intervention. Elle visera à identifier les dispositifs existants d'alerte précoce, de prévention et de gestion des conflits (incluant la médiation), et d'obtenir la situation de référence de l'implication des femmes et des jeunes au moment de la mise en œuvre du projet. Elle identifiera également les mécanismes de sécurité communautaire existant de part et d'autre de la frontière dont l'analyse permettra la mise en place et/ou la redynamisation des mécanismes transfrontaliers.

Activité 1.1.2. : Mettre en place et/ou redynamiser les mécanismes de sécurité communautaires transfrontaliers existants dans les zones cibles (capacités techniques, organisationnelles) en impliquant les acteurs publics et privés, (y compris les femmes et les jeunes qui seront identifiés lors de la planification opérationnelle).

Sur la base des conclusions de l'étude menée dans l'activité 1.1.1., le projet appuiera la mise en place et/ou la redynamisation de cadres de concertation propices à améliorer la cohésion sociale et renforcer le tissu communautaire dans la zone d'intervention. Ces interventions se feront à deux niveaux : en premier lieu, le projet mettra l'accent sur la mise en place ou le renforcement si existants de mécanismes de sécurité communautaire dans les zones cibles. Ces mécanismes prendront la forme de cadres de concertation et/ou de coordination impliquant les acteurs publics et privés, les leaders communautaires et religieux, les représentants des communautés identifiés comme parties prenantes. Le projet appuiera le renforcement de leurs capacités techniques, organisationnelles et matérielles et promouvra la mise en place d'une stratégie à moyen et long terme qui permet d'assurer le fonctionnement des mécanismes à l'issue de la durée d'exécution. Une attention particulière sera portée à la recherche de synergies avec les interventions programmatiques en cours dans la zone, tant au niveau de l'identification que du fonctionnement de ces mécanismes, en étroite coordination avec la partie nationale. Un rôle central sera conféré aux femmes et aux jeunes dans l'animation de ces cadres, veillant à ce qu'ils soient représentés de façon effective et disposent de l'appui nécessaire afin de leur permettre d'y participer pleinement. L'harmonisation des mécanismes communautaires dans la zone transfrontalière sera recherchée, tenant toutefois compte des spécificités des communes ciblées.

Activité 1.1.3. : Mettre en place et/ou redynamiser un cadre d'échanges transfrontaliers entre les acteurs du secteur de la sécurité (FDS et secteur privé), les populations (y compris les jeunes et les femmes) et les autorités administratives, coutumières et religieuses (concertation, sensibilisation, compréhension de la réglementation transfrontalière, plaidoyer, système d'alerte précoce sécuritaire).

En second lieu, afin d'assurer une coordination transfrontalière de la sécurité communautaire, le projet appuiera la mise en place et/ou la redynamisation de cadres d'échange transfrontaliers entre les acteurs du secteur de la sécurité (publics et privés), les populations, les autorités administratives, les leaders communautaires et religieux. Sur la base des résultats de l'étude de référence, des structures de concertation seront déployées ou redynamisées afin de réunir les parties prenantes et favoriser le dialogue. Une fois fonctionnelles, ces structures seront appuyées afin de mener des activités de sensibilisation transfrontalières sur les thématiques de consolidation de la paix et prévention de l'extrémisme violent auprès des populations, notamment par le biais des leaders communautaires (en particulier des jeunes et des femmes)

et religieux. En raison de leur rôle central dans le renforcement durable du tissu communautaire et de leur vulnérabilité multi-dimensionnelle, les jeunes et les femmes seront appuyés afin de mettre en œuvre des plaidoyers qui permettent de faire entendre leur voix et d'assurer la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Un système d'alerte précoce sécuritaire harmonisé sera mis en place dans le cadre du mécanisme de concertation, impliquant l'ensemble des parties prenantes et veillant à son opérationnalisation sur l'ensemble des communes ciblées. Les questions transfrontalières, en particulier au niveau de la compréhension des réglementations transfrontalières, seront abordées afin d'assurer une dissémination harmonisée de ces informations, en recherchant un impact maximal au sein des communautés (par exemple, à travers le partenariat avec des radios communautaires).

La majorité des conflits communautaires recensés dans la zone transfrontalière sont liés à la question de l'accès partagé aux ressources naturelles. Le projet développe donc un paquet d'interventions visant à **réduire les conflits entre communautés transfrontalières liés à la transhumance (Produit 1.2.)**. Plusieurs activités seront menées afin d'améliorer la coordination et la concertation autour des questions de transhumance transfrontalière.

Activité 1.2.1. : Traduire en langue locale et vulgariser les textes régissant l'accès et la gestion des ressources naturelles (décision A/DEC-CEDEAO et son règlement d'exécution, textes régissant le pastoralisme au Niger, le code pastoral et le code foncier au Bénin, certificat international de transhumance pour ne citer que cela) dans les communes cibles, y compris à travers les médias communautaires.

La vulgarisation des textes régissant l'accès et la gestion des ressources naturelles au Niger et au Bénin, afin d'informer les populations sur leurs droits et devoirs en la matière, sera assurée notamment à travers les médias communautaires.

Activité 1.2.2. : Renforcer les capacités des acteurs (élus locaux, autorités coutumières, services techniques déconcentrés, comités de transhumance, OSC) sur les mécanismes et outils de gestion et prévention des conflits sur le pastoralisme et les ressources partagées.

Les parties prenantes au conflit (élus locaux, autorités coutumières, services techniques déconcentrés, comités de transhumance, OSC) bénéficieront de renforcement de leurs capacités sur les mécanismes et outils de gestion et prévention des conflits sur le pastoralisme et les ressources partagées, afin de permettre une meilleure implication. Un effort sera porté sur le renforcement de la collaboration entre les communautés locales des deux côtés de la frontière, en développant et/ou redynamisant les mécanismes formels et informels de prévention et gestion pacifique des conflits existants. L'approche favorisera le développement d'échanges et le partage de bonnes pratiques de prévention et gestion des conflits.

Activité 1.2.3. : Renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des informations sur les ressources pastorales au profit des utilisateurs en vue d'une transhumance apaisée (Transhumance Tracking Tool -TTT, OIM).

Afin de leur permettre de mieux planifier la mobilité en tenant compte des pesanteurs de la zone, les parties prenantes au conflit bénéficieront également d'un renforcement de capacités sur la collecte, l'analyse et la diffusion des informations relatives aux ressources pastorales, en vue de permettre une transhumance apaisée. L'utilisation du *Transhumance Tracking Tool*,

outil de suivi et collecte de données sur les évolutions des mouvements transhumants, servira de base.

Activité 1.2.4. : Mettre en place et/ou redynamiser un cadre d'échanges transfrontaliers sur la transhumance

La coordination transfrontalière sera recherchée à travers la mise en place et/ou la redynamisation du cadre d'échange transfrontalier sur la transhumance qui regroupera toutes les parties prenantes.

Les cadres de concertation locaux jouent un rôle de premier plan pour la gestion la gestion de la mobilité des animaux le long des couloirs de passage principaux et secondaire. Ils permettent d'informer d'abord les transhumants sur les itinéraires à suivre par l'intermédiaires de leurs répondants présents dans les communautés et les environs immédiats et passent l'information aux communautés des zones d'arrivées à travers les NTIC obtenu à travers le TTT. Les cadres de concertations frontaliers jouent le même rôle en facilitant l'échange des mêmes informations de part et d'autre de la frontière, les échanges avec les autorités et service de l'élevage pour la prise en charge rapide de toute situation susceptible de dégénérer en conflit. Ces deux structures sont pilotées par les communautés elles-mêmes sous l'autorités des chefs de groupement et de villages, les Rouga, Garço avec l'accompagnement au besoin des services vétérinaires et des autorités en cas de besoin. Par exemple dans la commune de Bankilaré, des réunions hebdomadaires sont organisées chaque jour du marché par le chef de groupement pour faire le point sur les questions pastorales de sa zone

Activité 1.2.5. : Renforcer le fonctionnement des comités de transhumance à Dosso, Gaya et dans l'Alibori

Les comités de transhumance des communes ciblées sont en effet appelés à collecter et à diffuser des informations relatives et à la transhumance mais aussi à accompagner les mécanismes de gestion des conflits mis en place. Pour ce faire, le projet renforcera les capacités d'intervention des différents comités.

Activité 1.2.6. : Réhabiliter/Construire des infrastructures pastorales pour un meilleur accès aux ressources naturelles.

Les interventions comprendront également des mesures visant à assurer un meilleur accès aux ressources naturelles partagées, en particulier à travers l'amélioration / la réhabilitation /la construction d'infrastructures pastorales.

Résultat 2 : Les populations transfrontalières, en particulier les jeunes et les femmes, disposent d'opportunités socio-économiques et de revenus durables sur la base d'une gestion partagée

Le second résultat cible la proposition d'opportunités socio-économiques durables aux communautés, particulièrement les jeunes et les femmes, dont le degré d'exclusion est le plus important. En disposant d'un revenu durable, ils assoient leur position socio-économique au sein des communautés, ce qui favorise à la fois leur intégration, leur implication et leur permet d'incarner le changement positif (*rôle model*) pour leurs pairs.

Le projet cible donc d'abord **l'amélioration immédiate des revenus des communautés, en misant sur le développement d'activités agro-sylvo---pastorales et commerciales, qui sont les principales opportunités de génération de revenu identifiées dans la zone (Produit 2.1.)**.

Activité 2.1.1. : Développer des activités de génération de revenus immédiats (phase 1 approche 3x6 : activités HIMO)

La mise en œuvre de la phase 1 de l'approche 3x6 permettra en ce sens de proposer des opportunités de revenu immédiat à travers la mise en œuvre des activités HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre). Ces activités précédées par des séances d'appui au renforcement de la cohésion sociale (phase 0), cibleront des infrastructures d'utilité communautaire (sur la base d'une étude de référence qui veillera à adopter une démarche participative et inclusive afin de répondre aux besoins des populations), ce qui vise à renforcer le lien social en créant une cohésion communautaire autour d'un objectif commun, aux avantages immédiatement perceptibles. Le bénéfice de ces activités s'étendra donc immédiatement à l'ensemble de la communauté, à la fois grâce à l'injection de capitaux dans l'économie locale via le paiement des salaires correspondant aux activités HIMO, et grâce à la mise ou remise en service d'infrastructures (pistes, cases de santé, écoles, lieux de stockage des productions agricoles...) qui contribuent au développement communautaire et au bien-être des populations. L'approche veillera à proposer des travaux accessibles aux jeunes et aux femmes, afin de renforcer leur intégration dans les communautés.

Activité 2.1.2. : Développer des activités productives agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et commerciales à valeur ajoutée

En complément, un appui sera proposé au développement d'activités productives agricoles et/ou pastorales, halieutiques, forestières et commerciales à valeur ajoutée. Cet appui abordera à la fois la production et la transformation, afin de permettre aux communautés de générer un revenu décent et durable avec un focus sur les activités spécifiques des femmes et des jeunes.

Après avoir renforcé le tissu communautaire autour d'activités rémunérées bénéfiques à l'ensemble des communautés, le projet **renforcera les capacités des communautés, en particulier les jeunes et les femmes, afin de leur permettre d'accéder à des opportunités économiques durables (Produit 2.2.)**.

Activité 2.2.1. : Structurer les organisations à but économique (en particulier de femmes et de jeunes) pour la mise en place d'activités économiques durables (phase 2 approche 3x6)

La seconde phase de l'approche 3x6 appuiera ainsi la structuration de groupements économiques pour la mise en place d'activités transfrontalières durables. L'approche sera particulièrement centrée sur les jeunes, qui ont un moindre accès aux ressources productives et aux opportunités d'emploi, et sur les femmes, capitalisant sur des expériences précédemment menées qui ont prouvé leur capacité à se structurer et à faire évoluer de façon durable une activité économique commune. A la fin des travaux HIMO (phase 1 du 3x6), les bénéficiaires accèdent à leur cagnotte (accumulation de leurs épargnes). Le projet les encouragera à s'engager vers des activités génératrices des revenus en les incitant à se mettre en groupement. Un multiplicateur, l'équivalent de l'épargne, sera accordé à ceux qui s'engagent dans les AGR.

Activité 2.2.2. : Renforcer les capacités des organisations de femmes et de jeunes pour le développement et la mise à l'échelle de leurs activités (phase 3 approche 3x6) (évaluation des besoins ; organisation de sessions de formation transfrontalières)

Des sessions de formation adaptées aux filières choisies seront proposées aux membres des structures formées, sur la base d'une évaluation de leurs besoins. Dans une troisième phase de l'approche 3x6, les groupements seront appuyés afin de renforcer leurs capacités de gestion d'entreprise et leur permettre de réaliser la mise à l'échelle de leurs activités.

Activité 2.2.3. : Promouvoir des espaces de partage d'expérience et d'échanges commerciaux transfrontaliers impliquant les femmes et les jeunes

Des échanges transfrontaliers se tiendront afin de faciliter les activités commerciales autour de la frontière, d'améliorer l'efficacité des activités productives et de transformation, et de renforcer le dialogue intercommunautaire à travers l'organisation de foires commerciales conjointes et transfrontalières.

Voir l'annexe C pour la liste de tous les résultats, produits et indicateurs.

- e) *Ciblage du projet – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.*

Zone d'intervention : le projet se propose d'intervenir dans la bande frontalière entre le Bénin (Alibori) et le Niger (Dosso). Une approche pilote est adoptée, ciblant trois communes de la région de Dosso (Gaya et Tanda dans le département de Gaya, et Sambera dans le département de Dosso) et trois communes du département de l'Alibori (Malanville, Karimama, Kandi) sélectionnées afin de maximiser l'impact des interventions, conformément à la stratégie de mise en œuvre développée dans le cadre de ces fonds catalytiques. Les critères de sélection des villages d'intervention seront affinés de façon participative et inclusive en consultant les parties prenantes au cours d'un atelier de planification opérationnelle.

Ces communes ont toutefois été identifiées sur la base d'au moins cinq des sept facteurs de conflits identifiés par l'analyse de conflit :

- Faits de banditisme et présence accrue des groupes extrémistes violents et terroristes. La présence de ces derniers pose un risque pour la mise en œuvre d'activités du projet, sans pour autant que la durée de ces séjours ne compromette la mise en œuvre d'activités durables ;
- Des discours radicaux y ont cours, portant les prémices d'une radicalisation ;
- Signes (altercations, résultat d'enquêtes communautaires) attestant de l'érosion de confiance des communautés vis-à-vis de l'Etat ; Existence de groupes d'auto-défense ;
- Occurrences de conflits communautaires autour de l'accès aux ressources naturelles et au foncier ;

- Absence ou mauvais fonctionnement des mécanismes de prévention et gestion des conflits ;
- Exclusion avérée des jeunes et des femmes.

Bénéficiaires du projet : le ciblage des bénéficiaires directs et indirects sera également affiné à l'issue du processus de concertation avec les parties prenantes de la zone d'intervention du projet. (A ce stade, l'ambition est de cibler 2 250 bénéficiaires directs (issus de ménages différents) dans les communautés, dont 40% de femmes et 40% de jeunes (à adapter en fonction des réalités du terrain), ainsi que des groupes cibles comme les leaders religieux ou les chefs traditionnels et coutumiers, et d'atteindre entre 16 000 et 20 000 bénéficiaires indirects (incluant les communautés transhumantes). L'atelier de planification opérationnelle permettra de préciser les cibles par activité. Les critères de ciblage seront définis de commun accord avec toutes les parties prenantes.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Le PNUD, qui dispose d'une expérience extensive dans la mise en œuvre de projets conjoints transfrontaliers en matière de consolidation de la paix, de prévention, de gestion de conflits et de stabilisation, sera l'agence lead au sein de laquelle sera positionnée l'unité de coordination du projet (UCP) (dans le bureau-pays Niger). Le PNUD dispose d'un solide réseau de points focaux positionnés au sein des Conseils régionaux au Niger (notamment à Dosso), ce qui permet d'assurer un relais permanent sur la zone d'intervention et faciliter les échanges sur place avec les parties prenantes. Les capacités opérationnelles du PNUD, y compris ses capacités à nouer des partenariats d'exécution, sont éprouvées par sa gestion efficace d'un portefeuille de projets sur l'ensemble du territoire au Niger et au Bénin (y compris dans les zones d'intervention).

Au Niger, l'agence travaille en étroite coordination avec la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), partenaire de mise en œuvre de plusieurs projets de stabilisation, consolidation de la paix et renforcement de la sécurité (projet PARASN, projet Sud Maradi, projet transfrontalier Liptako-Gourma, projet d'appui aux groupements féminins de la région de Téra, projet Spotlight, facilités régionales de Stabilisation – Bassin du Lac Tchad et Liptako-Gourma...). Ces interventions conjointes ont déjà permis de développer des outils et mécanismes de coordination et de sensibilisation (notamment à travers des réseaux de radios communautaires), et d'appuyer leur déploiement sur l'ensemble du territoire (y compris donc, dans la bande frontalière ciblée par le projet). Le PNUD est déjà responsable de la mise en œuvre, en consortium avec ONU Femmes, d'un projet de « Renforcement de la résilience des communautés du Sud Maradi face aux risques de radicalisation de d'extrémisme violent » dans

le sud du Niger financé par le PBF, l'agence favorisera les synergies entre les deux interventions afin d'assurer l'obtention de résultats cohérents sur l'ensemble de la bande Sud-Ouest du Niger.

Ces réalisations nourriront les interventions d'appui au déploiement des mécanismes de sécurité communautaire. Le projet sera piloté par l'Unité Gouvernance, Paix, Sécurité (une équipe composée de 1 CTP Paix/Sécurité, 1 Programme Associate, 1 Chargée de projet, 1 Finance Associate, 1 Chargé de suivi-évaluation appuieront ponctuellement l'UCP afin de prévenir et lever les blocages à la mise en œuvre), en s'appuyant sur l'expertise sectorielle développée par le PNUD en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et en matière d'activités d'appui au développement économique pour renforcer le tissu communautaire (approche 3x6). L'équipe projet et l'UCP bénéficieront du soutien de l'expertise thématique de la Spécialiste Genre du bureau-pays, chargée de s'assurer de la prise en compte effective des questions de genre (besoins spécifiques, contraintes pour l'intervention) dans la mise en œuvre du projet.

Au Bénin, le PNUD dispose d'une longue expérience en matière de gestion et de mise en œuvre de projets et programmes transfrontaliers. Il s'agit notamment du Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo, du Projet Transfrontalier pour le Renforcement des Capacités, l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies Nationales de Prévention de l'Extrémisme Violent entre le Bénin, le Ghana et le Togo, du Projet Transfrontalier pour la Gestion des Parcs W, Arly et Pendjari (WAP) entre le Bénin, le Burkina et le Togo, etc. Par ailleurs, en matière de prévention de conflits, le PNUD a aidé le Gouvernement béninois à mettre en place un vaste réseau d'infrastructures de paix couvrant toute l'étendue du territoire national. Il s'agit de la Coalition Nationale pour la Paix, avec ses démembrements dans les 12 départements et les 77 communes du Bénin. En matière de prévention et de gestion de conflits, ce réseau a déjà fait ses preuves tant au niveau national qu'au niveau international, notamment dans le cadre de partages de bonnes pratiques avec des pays tels que le Ghana et le Burkina. En outre, au Bénin toutes les questions en lien avec la gestion des conflits et la sécurité des populations sont gérées par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP), un ministère avec lequel le PNUD a une longue tradition de travail et qui a toujours été le partenaire de mise en œuvre des projets traitant de l'extrémisme violent, de la radicalisation et du terrorisme. Outre le MISP, d'autres acteurs seront associés à la mise en œuvre du projet. Il s'agit notamment de la coalition nationale pour la paix et ses démembrements au niveau communal, les organisations de média, la maison de la société civile, le conseil national de la jeunesse, etc.

La FAO Niger dispose d'une expérience dans le domaine de la mise en œuvre des projets transfrontaliers sur la prévention et la gestion des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles. Pour rappel, elle a déjà bénéficié de cinq financements du PBF pour mettre en œuvre des projets (dont 2 transfrontaliers) dans le domaine de la gestion des conflits en lien avec l'accès et la gestion des ressources naturelles notamment le projet transfrontalier Niger-Tchad et le projet transfrontalier Burkina-Niger-Mali (Liptako).

Selon une analyse des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles au Niger (FAO 2021), les conflits liés à la transhumance transfrontalière sont entre autres : les difficultés de mobilité

pastorale ; la perception négative des dynamiques de transhumance ; les dégâts champêtres ; l'insécurité grandissante, la faible connaissance et le non-respect des textes réglementaires et législatifs régissant la gestion des espaces pastoraux par les autorités locales et l'absence de supports de preuve pour une prise de décision conséquente en ce qui concerne les conflits liés à la gestion des ressources pastorales ; la propagation transfrontalière des maladies animales ; le manque de systèmes / plateformes / réseaux d'échanges fonctionnels entre les communautés, au sein des communautés et avec l'administration qui permettent d'aplanir et de prévenir les conflits latents ; l'absence et/ou la rareté d'opportunités économiques qui font suite à une décapitalisation excessive du bétail laissant les ménages et en particulier les jeunes et les femmes dans une situation de pauvreté extrême ; le manque de représentation des femmes et des jeunes dans les instances de concertation et de prise de décision concernant la transhumance.

Cependant, lorsque les populations sont motivées et encadrées, elles sont capables de s'organiser elles-mêmes, de réfléchir à leurs problèmes et de faire preuve d'innovation pour gérer leur quotidien. Il convient donc d'investir temps et ressources afin de mettre en place des espaces de réflexion ouverts et inclusifs et de fournir un accompagnement qui respecte les inspirations locales et la capacité de transformation de chaque localité et de chaque groupe. En ce sens, la mise en place de mécanismes de dialogue tels que les clubs Dimitra, les plateformes et les cadres de concertation semble bien adaptée aux contextes où les femmes et les jeunes sont, à des degrés divers, marginalisés par les normes culturelles. Capitalisant sur l'expérience et les principes de consultation et de dialogue développés pendant la mise en œuvre de ces différents projets, les bénéficiaires seront identifiés et mettront en œuvre eux-mêmes plusieurs initiatives, ce qui représente un gage d'appropriation et de pérennisation.

Se basant sur les expériences antérieures la FAO veillera au respect des responsabilités individuelles et collectives relatives à l'exécution des activités dans les délais. Un mémorandum d'entente sera signé entre la FAO et les autres agences récipiendaires pour la mise en œuvre conjointe du présent projet. Des protocoles d'accords seront signés avec les ONG internationales et nationales et les autorités municipales des communes d'intervention du projet.

Le Bureau de la FAO au Bénin cumule de grandes expériences dans le domaine de l'Élevage avec le financement des initiatives confiées à la Direction de l'Élevage (Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche) notamment (i) le TCP/IVC/6612 « Contrôle d'une épizootie de peste porcine africaine », (ii) le TCP/BEN/3702 « Renforcement des capacités des Services vétérinaires du Bénin », (iii) le TCP/BEN/3503 « appui à la professionnalisation de la filière d'élevage cunicole dans le sud-Bénin » et (iv) le TCP/RAF/3608 dédié à « l'appui au développement de l'élevage à travers l'amélioration de l'alimentation animale ». D'autres initiatives sont développées dans les domaines de la foresterie, de la gouvernance des ressources naturelles, le contrôle des pesticides obsolètes.

Ces séries d'intervention ont conféré à la FAO Bénin une visibilité dans l'accompagnement des politiques nationales en lien avec les défis et enjeux actuels. Cette visibilité s'est renforcée récemment avec la relance en 2022 du sous-groupe de réflexion sur l'élevage dont la première séance est prévue en avril 2022 avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le sous-secteur

de l'élevage au niveau central. Ces atouts garantissent à la FAO Bénin la capacité d'assurer le pilotage du volet technique du projet pour le compte du Bénin avec l'accompagnement d'une expertise nationale (spécialiste des questions de la transhumance, du pastoralisme et des conflits en lien avec l'élevage mobile) identifiée à la Direction de l'Elevage/MAEP ou recrutée sous contrat pour la durée du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation bénéficiaire : PNUD Niger	30.534.009 USD	TRAC PNUD, Allemagne, Japon, Suède, Luxembourg, Union européenne, DANIDA, GEF, PBF, US-INL	1 bureau à Niamey ; 1 sous-bureau à Maradi 1 sous-bureau à Diffa	151 au Niger (dont 1 à Dosso)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Conseiller technique Paix/Sécurité • 1 Programme Associate Paix/Sécurité • 1 Chargé de projets Paix/Sécurité • 1 Assistant projet Paix/Sécurité • 1 Spécialiste Genre • 1 chargée de suivi-évaluation • 1 Finance Associate
Partenaires d'exécution : HACP ; REFEPFA ; Search for Common Ground ; WANEP			8 VNU nationaux positionnés dans les Conseils régionaux des 8 régions du Niger (y compris Dosso)		
Organisation bénéficiaire : FAO Niger	11.679.900 USD	PBF, Allemagne, France, Irlande, USA, Canada, Suède, Maroc, Espagne, Belgique, FAO	La FAO intervient sur l'ensemble du territoire national à travers le siège national appuyé sur le terrain par 4 sous-bureaux à Tahoua, Zinder, Maradi et Diffa	65 au Niger dont 6 experts basés à Niamey et mis à disposition du projet	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Expert en consolidation de la Paix, • 1 Expert Elevage, • 1 Expert agronome, • 1 Expert Genre ; • 1 Expert Suivi évaluation ; • 1 Chargé des opérations
Partenaires d'exécution : ONG (ROBEN, ARIDEL, ADESP, FACPAD, APEBA)					
Organisation bénéficiaire : PNUD Bénin	17.000.000 USD	TRAC PNUD, Allemagne, Japon, Union	12 VNU nationaux déployés dans certaines	47 à Cotonou (hors UNV)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Team Leader Gouvernance, Participation

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Partenaires d'exécution :		européenne, Pays-Bas, Inde, GEF, PBF	communes frontalières		et Décentralisation, <ul style="list-style-type: none"> • 1 Conseiller paix et Développement, • 1 VNU International, Spécialiste en prévention de conflits et extrémisme violent, • 1 spécialiste genre
Organisation bénéficiaire : FAO Bénin	17.418.800 USD	PBF, GEF, GCF, Allemagne, USA, FAO, FIDA, Gouvernement du Bénin	La FAO intervient sur l'ensemble du territoire national à travers le Bureau de la Représentation basé à Cotonou	21 dont 13 staffs et les coordinateurs de projet	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Chargé de Programme • 1 Assistant Technique Programme • 1 Spécialiste genre
Partenaires d'exécution :					

b) Gestion et coordination du projet – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

Gouvernance du projet

S'agissant d'un projet conjoint transfrontalier entre le Bénin et le Niger, un mécanisme de gouvernance qui permette d'assurer une communication fluide entre les deux pays d'exécution d'une part et avec le Secrétariat PBF d'autre part pour la gestion des activités a été défini.

Une Unité de Coordination du Projet (UCP) dédiée à la gestion coordonnée de la mise en œuvre des interventions sera positionnée à Niamey, au sein du PNUD Niger qui assurera la coordination du projet (agence lead). L'UCP sera chargée de proposer le plan de travail annuel conjoint et de chapeauter l'organisation des réunions du Comité de Pilotage Transfrontalier (CPT) du projet. La prise de décisions stratégiques relatives à la gestion de l'ensemble du projet incombera au CPT.

Comité de pilotage transfrontalier du projet

Le CPT se réunira une fois par an sur une base rotative (soit une fois au Niger puis une fois au Bénin). La dernière réunion de clôture du projet se tiendra au Niger.

Les réunions du CPT permettront notamment de :

1. Valider le plan de travail annuel conjoint
2. Valider les rapports annuels (narratifs et financiers) conjoints
3. Approuver les éventuelles propositions de réorientation du projet

Le CPT est composé des parties prenantes nationales désignées du Bénin et du Niger (y compris autorités locales de la zone transfrontalière) à raison d'un (01) représentant et des représentants des agences récipiendaires des Nations Unies et les représentants du secrétariat PBF. Il se réunira sur une base rotative dans les 2 pays et sera coprésidé par le ministre de l'Intérieur du pays hôte et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies dans le pays hôte.

Composition du CPT :

- Coprésidence : ministre de l'Intérieur du pays hôte – Coordonnateur Résident du SNU du pays hôte.
- Membres :
 - 01 représentant du Bureau du Coordonnateur Résident du SNU du pays non-hôte ;
 - 01 représentant du PNUD Niger (RR ou représentant désigné)
 - 01 représentant du PNUD Bénin (RR ou représentant désigné)
 - 01 représentant de la FAO Niger (RR ou représentant désigné)
 - 01 représentant de la FAO Bénin (RR ou représentant désigné)
 - 01 représentant du Secrétariat PBF
 - Représentant(s) désigné(s) du gouvernement du Niger (HACP)
 - Représentant(s) désigné(s) du gouvernement du Bénin (Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte Contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme)
 - Représentant de la société civile des 2 pays

Les réunions seront organisées par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et de suivi des projets transfrontaliers en collaboration avec le Secrétariat PBF, avec l'appui du pays hôte. L'UCP et le Secrétariat PBF soutiendront la préparation et l'organisation des réunions, y compris la proposition du projet d'ordre du jour et de la rédaction du projet de procès-verbal de la réunion qui sera approuvé et signé par les membres du CPT. Le procès-verbal final de chaque réunion du comité de Pilotage du Projet sera transmis au Secrétariat du PBF au plus tard une semaine après la réunion.

Comité technique transfrontalier

Chaque réunion du COPIL sera précédée d'une réunion du comité technique qui réunit les experts techniques du projet, la partie nationale et les partenaires de mise en œuvre (ONG/OSC). Cette réunion examine les documents à présenter au COPIL pour approbation. Toutefois, le Comité technique peut se réunir de façon ponctuelle, sur convocation de la coordination du projet, afin d'examiner des points spécifiques relatifs à l'état d'avancement et de mise en œuvre du projet. Il examinera également les rapports intermédiaires à présenter au PBF.

Un **Comité mensuel de suivi de la mise en œuvre** regroupera les agences récipiendaires et, au besoin, le Secrétariat PBF, afin de suivre les évolutions du projet au niveau inter-agences. L'UCP organisera ces réunions virtuelles, qui regrouperont les agences récipiendaires (Zoom).

L'UCP sera basée au Niger et travaillera sous le lead du PNUD pour suivre la mise en œuvre efficiente et fournir une assurance technique et de qualité au niveau des résultats et des extraits transfrontaliers et sera composée de :

- Un (01) coordonnateur de projet (NOB – 100%) basé au Niger, qui dirigera l'UCP et rendra compte directement au Comité de Pilotage du Projet.
- Un (01) assistant administratif et financier (G6 – 100%)
- Un (01) chargé de suivi-évaluation (NOB - 30%)
- Un (01) chauffeur du projet (NPSA7 – 100%).

Chaque agence récipiendaire des fonds désignera un point focal du projet, qui sera le relais de l'UCP au sein des agences.

Dans l'ensemble, les responsabilités de l'**Unité de Coordination du projet (UCP)** comprendront :

- i. Assurer la gestion globale du projet et sa mise en œuvre ;
- ii. Examiner les rapports d'étape des différentes agences récipiendaires et faire des recommandations aux partenaires d'exécution ;
- iii. Assurer le contrôle de qualité de tous les documents produits par les agences récipiendaires ;
- iv. Assurer le suivi conjoint des résultats et produire des rapports annuels et semestriels consolidés du projet ;
- v. Fournir un rapport en temps opportun aux deux Représentants résidents et au PBF selon les besoins ;

- vi. Préparer des recommandations techniques au Comité de Pilotage du projet ;
- vii. Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage du projet ;
- viii. Effectuer régulièrement des visites sur le terrain pour évaluer l'avancement des activités et faire des recommandations aux partenaires d'exécution et au Comité de Pilotage ;
- ix. Préparer l'ordre du jour de la réunion du Comité de Pilotage du Projet ainsi que les termes de référence pour les missions d'évaluation ;
- x. Produire les procès-verbaux des réunions du Comité de Pilotage en étroite collaboration avec le secrétariat PBF qui accueille la réunion ;
- xi. Faire le suivi de l'approbation et de la signature du procès-verbal de la réunion du Comité de Pilotage ;
- xii. Faire le suivi et la production des rapports financiers ;
- xiii. Préparer les demandes d'avance de fonds du PBF ;
- xiv. La préparation et l'organisation des réunions seront confiées aux pays-hôtes ainsi que les différents budgets ;
- xv. Assurer la visibilité du projet.

Au niveau pays, le Secrétariat PBF et les points focaux PBF positionnés au PNUD continueront à jouer leurs rôles et responsabilités comme l'appui technique au Comité Conjoint de Pilotage.

c) Gestion des risques – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Instabilité socio-politique	Faible	Promotion du dialogue au niveau de la zone d'intervention du projet
Incidents sécuritaires perturbant les actions sur le terrain	Moyen	Surveillance systématique des menaces sécuritaires dans les zones frontalières et transfrontalières et suivi régulier avec UNDSS
Faible présence opérationnelle sur le terrain (zone d'insécurité)	Moyen	Le déploiement de VNU communautaires vise à réduire ce risque en développant un système de points focaux du projet qui en seront les relais opérationnels dans la zone. Des missions régulières de suivi sont prévues dans les zones. Des partenariats seront noués avec des ONG et/ou services techniques déconcentrés afin d'assurer l'accès à la zone.
Dégradation des relations entre les deux pays	Faible	Appel à contribution des autorités nationales et régionales pour une

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
		concertation et un dialogue entre les deux pays
Difficultés de collaboration entre les acteurs sécuritaires, publics et privés des deux pays	Faible	Mise en place de cadres de concertation transfrontaliers
Occurrence des catastrophes naturelles	Elevé	Amélioration du système d'alerte précoce et renforcement du mécanisme de gestion des crises
Niveau d'engagement des autorités administratives et locales	Moyen	Sensibilisation à la mobilisation sociale et une implication du début jusqu'à la fin du projet
Insuffisance de synergie et de coordination	Faible	Tenue régulière de réunions des différentes instances du projet
Faible cohésion entre les communautés bénéficiaires et les acteurs de la sécurité (publics et privés)	Moyenne	Le projet prévoit des activités importantes de cohésion sociale pour renforcer la compréhension et la collaboration entre les communautés et les acteurs du secteur de la sécurité. Les mécanismes de sécurité communautaires permettront d'établir un dialogue permanent afin de rapporter les points de tension auxquels seront proposées des solutions co-construites.

d) Suivi / évaluation – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

La mise en œuvre de ce projet transfrontalier nécessite la conception d'un mécanisme efficace de suivi et évaluation en vue d'une meilleure redevabilité. Ainsi, une étude de référence du projet est prévue afin de déterminer les indicateurs de base ainsi que les potentialités pouvant être exploitées dans la zone qui sera disponible, dans la mesure du possible, 3 mois après le démarrage du projet. Le chargé de suivi-évaluation du projet, et les chargés de suivi-évaluation des agences récipiendaires développeront un plan de suivi-évaluation conjoint durant le premier mois de la mise en œuvre du projet (formulaire du PBF décrivant la méthodologie de suivi-évaluation, les responsabilités, les moyens de collecte, le budget et les échéances).

1. Coordination du suivi-évaluation

Le Responsable de Suivi-évaluation du projet est responsable de la réalisation de l'étude de base, et de la mise en œuvre du plan conjoint de suivi-évaluation, de concert avec toutes les parties prenantes. Il assurera l'organisation des missions conjointes de suivi des résultats et de

la consolidation des données collectées auprès des agences récipiendaires PNUD, FAO, du Bénin et du Niger (rapport d'activités auprès des partenaires d'exécution, rapports périodiques) et auprès des bénéficiaires (enquêtes de perception). Il assurera la qualité des résultats semestriels, annuels et finaux en accordant une attention particulière: i) à l'efficacité dans la gestion des ressources financières; ii) à l'efficacité des actions entreprises (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données, iv) à l'organisation des missions conjointes (Bénin-Niger) sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination (v) aux synergies entre les différentes composantes du projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

2. Mission de suivi

Deux (2) missions conjointes de suivi seront organisées en préparation des réunions du Comité technique et du COPIL. Les services techniques des deux États pourront être associés à ces missions de suivi, en fonction de leur participation aux activités qui font l'objet d'une évaluation. Ces missions donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Elles seront également complétées par un suivi étroit des agences et des partenaires d'exécutions concernés afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux. D'autres missions périodiques se feront notamment avec la participation du secrétariat PBF dans les deux pays.

3. Production des rapports semestriels et annuels

Le projet produira chaque semestre un rapport semestriel au 15 juin et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés au préalable par l'Unité de Coordination du Projet et le Secrétariat PBF et transmis à PBSO et à la HACP. Les agences de mise en œuvre du Niger et du Bénin et leurs chargés de suivi-évaluation devront transmettre au responsable de suivi-évaluation du projet, des rapports succincts avec des données désagrégées par sexe et âge. Le responsable suivi-évaluation concevra des outils de collecte qu'il transmettra aux pays. Il est chargé de l'élaboration de tous les rapports et du contrôle de qualité.

4. Production du rapport final du projet

Le projet fournira un rapport final trois mois après la fin du projet. Si la fin du projet coïncide avec le rapport annuel du projet celui-ci peut être considéré comme le rapport final du projet.

Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par le projet. Cette évaluation devra analyser la pertinence des mesures de durabilité du projet qui seront définies à travers les synergies entre les différentes composantes du projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

Un consultant international sera recruté pour la réalisation de cette évaluation. L'agence de Coordination va prendre en charge ses honoraires et assurer la coordination du processus. PBSO devra être consulté pendant la préparation des TDR de l'évaluation finale. Le rapport

d'évaluation sera soumis à la validation finale du PBF et posté à travers le secrétariat PBF. Les couts de l'évaluation sont à la charge du projet.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Un plan de communication conjoint sera élaboré et mis en œuvre en collaboration avec le secrétariat du PBF dès le début du projet pour accompagner l'ensemble des activités du projet. Un focus sera mis sur les produits et les résultats qui illustrent l'impact du projet afin d'en assurer la visibilité auprès des bailleurs de fonds.

La stratégie d'appropriation nationale du projet aborde à la fois les services techniques déconcentrés, les acteurs du secteur de la sécurité et des membres des communautés (volontaires communautaires) afin d'assurer la continuité de l'accompagnement et la pérennisation des acquis. Ces relais positionnés au sein de l'Etat et des communautés locales seront des personnes-clé dans la mise à l'échelle du projet : les formations reçues leur permettront d'être impliqués dans l'accompagnement et le renforcement des capacités de leurs pairs dans les autres régions, et leur participation au mécanisme de coordination du projet permettra d'assurer l'alimentation régulière des leçons apprises du projet en vue d'une adaptation du modèle aux futures zones d'intervention.

Le soutien à la mise en place de mécanismes de sécurité communautaire se fera de façon à accompagner la pérennisation de ces mécanismes (formations dispensées aux différents acteurs, mise en place de cadres d'échange sans coût de fonctionnement).

En outre, l'approche 3X6 garantit la durabilité des initiatives communautaires qui continueront leurs activités même après la clôture du projet. Les formations dispensées aux bénéficiaires des activités leur permettront de gérer durablement les ressources apportées par le projet, afin d'assurer une amélioration durable de leurs conditions de vie. Des échanges seront développés avec des groupes de femmes et de jeunes ayant déjà bénéficié d'un appui dans un contexte similaire (femmes productrices de moringa appuyées par le PNUD à Téra), qui pourront se poursuivre après la fin du projet afin d'échanger leurs expériences et renforcer le développement durable des activités socio-économiques.

La mise en œuvre du TTT repose sur le dispositif des organisations pastorales notamment RBM (Réseau Bilital Maroopé), ROPEN (Réseau des Organisations Pastorales et des Eleveurs du Niger) et AREN (Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger) basé sur un réseau de sites sentinelles (système communautaire existant d'information pastoral utilisé pour a gestion de la transhumance interne et extraterritorial. Le TTT vient renforcer ce système à travers un renforcement des sites dans la collecte d'informations fiables, leur analyse et diffusion auprès de leurs structures membres et les services techniques. Du fait que le TTT

repose sur un système traditionnel et implique à la fois les bénéficiaires, les services et les autorités locales qui ont vu sa pertinence, constitue un gage de sa durabilité.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non omisiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question		Oui Non		Commentaire
Planification				
1.	Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et calendrier proposé	X		Les partenaires d'exécution sont identifiés à titre indicatif dans le document de projet, leur sélection finale se fera au démarrage du projet à l'issue d'un processus sélectif compétitif, conformément aux procédures des agences des Nations-Unies concernées
2.	Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à soumission	X		
3.	Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		Les sites du projet ont été identifiés en concertation avec les autorités nationales et des représentants des communautés. La sélection des villages d'intervention se fera au cours d'un atelier de planification opérationnelle au lancement du projet, en impliquant étroitement les autorités locales et les communautés afin de s'assurer de la pertinence du choix et du respect de la stratégie de Do No Harm.
4.	Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Les équipes ont mené des consultations auprès de représentants des communautés au cours de l'élaboration de la note conceptuelle (premier trimestre 2022). Un atelier participatif d'élaboration du document de projet, au cours duquel l'approche du projet et ses objectifs ont été présentés aux représentants du gouvernement et des communautés du sud-ouest du Niger et du nord Bénin, s'est tenu à Dosso du 25 au 29 mai 2022. Un atelier de planification opérationnelle impliquant des représentants des communautés se tiendra au démarrage du

Question		Oui	Non	Commentaire
				projet, permettant de clarifier de nouveau les activités que mènera le projet.
5.	Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier propo ?	X		
6.	Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.		X	Les critères de sélection des bénéficiaires n'ont été qu'esquissés dans le présent document de projet. Proposer des critères affinés et capables de s'assurer que la démarche Do No Harm est respectée ne sera possible qu'à travers des travaux complémentaires impliquant les communautés et les autorités locales. Réunir les parties prenantes est, dans le contexte actuel, le seul moyen d'informer le ciblage.
7.	Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		Les homologues gouvernementaux concernés ont été impliqués dès le début du processus d'élaboration du projet, et ont participé au choix des zones. En plus d'assurer l'appropriation nationale, cette démarche s'assure de leur accord concernant le choix des sites.
8.	Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		La stratégie de mise en œuvre a été élaborée conjointement par les organisations bénéficiaires du projet, et la répartition des activités a été clairement identifiées dès l'élaboration de la note conceptuelle.
9.	Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre				

Question		Oui	Non	Commentaire
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseil / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X			La Spécialiste Genre du PNUD Niger a étroitement associée aux différentes étapes d'analyse de conflit, d'élaboration de stratégie de projet et de proposition d'activités. Son expertise a été mise à contribution pour l'ensemble du processus d'élaboration.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception projet?	X			Des consultations ont été menées par participants à l'atelier d'élaboration document de projet auprès des associations de femmes et de jeunes. Les participants (ministère de la Promotion de la Femme) relayeront ces contributions qui ont informé la conception du projet.
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X			
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X			

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question		Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?			X	
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X			

Question		Oui	Non	Commentaire
3.	Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.		X	
4.	Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5.	Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		
6.	Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		x	
7.	Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		
8.	Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Type of report	Due when	Submitted by
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.⁴²
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁴² Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: La sécurité communautaire transfrontalière est renforcée dans les zones cibles à travers l'appui aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits impliquant les jeunes et les femmes, les FDS, les autorités administratives et locales, et les populations (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) ODD 1 (cibles 1.3, 1.4, 1a et b); ODD 5 (cibles : 5.1 et 5a); ODD 8 (cibles 8.3, 8.5, 8.6); ODD10 (cibles 10.2) ODD 16 –(cible 16.1, 16.2, 16.4, 16.7, 16. a) (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 1 a Nombre d'incursions de groupes radicaux/extrémistes violents recensés au sein des communautés Niveau de référence : TBD Cible: TBD	Rapport final de l'étude de référence Rapports d'enquêtes de perception Fréquence : annuel	
		Indicateur 1 b Pourcentage de jeunes et de femmes membres des mécanismes communautaires transfrontaliers % de femmes % de jeunes Niveau de référence : TBD Cible: TBD	Rapport final de l'étude de référence Fréquence : annuel	
	Produit 1.1 : Les mécanismes transfrontaliers de sécurité communautaire, impliquant les jeunes et les femmes, sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs de risques sécuritaires Liste des activités relevant du produit : Activité 1.1.1 : Conduire une étude de référence (du Projet) incluant l'analyse des mécanismes	Indicateur 1 c % de communautés dans lesquelles les mécanismes et dispositifs de consolidation réduisent l'entrêtement des hommes et des femmes dans les groupes extrémistes CRS, PBF, indicateur 11.8 % de femmes Niveau de référence: TBD Cible: TBD	Rapport final de l'étude de référence Rapports d'enquêtes de perception Fréquence : annuel	
		Indicateur 1.1.1 Nombre d'alertes sur les conflits entre les communautés recensés par les mécanismes communautaires mis en place Niveau de référence : 0 Cible : TBD (Après l'étude de base)	Rapports d'activité Fréquence : Semestriel et annuel	Identification du consultant pour conduire l'étude Réunion de cadrage Présentation et de validation des outils de collecte des données Collecte des données Rédaction et amendement du rapport d'étude de base

<p>transfrontaliers existants (formel, informel, de prévention, gestion de conflits, implication des femmes et des jeunes)</p> <p>Activité 1.1.2 : Mettre en place / redynamiser les mécanismes de sécurité communautaires existants dans les zones cibles (capacités techniques, organisationnelles) en impliquant les acteurs publics et privés, les femmes et les jeunes</p> <p>Activité 1.1.3 : Mettre en place et/ou redynamiser un cadre d'échanges transfrontaliers entre les FDS, les populations (y compris les jeunes et les femmes) et les autorités administratives, coutumières et religieuses (concertation, sensibilisation, compréhension de la réglementation transfrontalière, plaidoyer, système d'alerte précoce sécuritaire)</p>		<p>transfrontaliers existants (formel, informel, de prévention, gestion de conflits, implication des femmes et des jeunes)</p>	
		<p>Produit 1.2 : Les conflits entre communautés transfrontalières liés à la transhumance sont réduits</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Activité 1.2.1 : traduire en langue locale et vulgariser les textes régissant l'accès et la gestion des ressources naturelles (décision A/DEC-CEDEAO et son règlement d'exécution, textes régissant le pastoralisme au Niger, le code pastoral et le code foncier au Bénin, Certificat International de la Transhumance etc...), dans les communes ciblées y compris à</p>	
<p>Indicateur 1.1.2 proportion d'alertes ou de conflits entre les communautés pris en charge par les mécanismes communautaires (y compris transfrontaliers)</p>	<p>Rapports d'activité</p> <p>Fréquence : Semestriel et annuel</p>	<p>Atelier de validation des résultats de l'étude par les parties prenantes</p>	
<p>Indicateur 1.1.3</p> <p>% de la population qui confirme que l'implication des femmes et des jeunes, a amélioré la cohésion sociale et la sécurité dans leur communauté</p> <p>CRS-PBF, Indicateur III.6</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Fréquence : Semestriel et annuel</p>		
<p>Indicateur 1.1.4 :</p> <p>Pourcentage de recommandations issues des réunions élargies mises en œuvre en matière de promotion de la cohésion sociale et de la culture de la paix</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 100%</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Fréquence : Semestriel et annuel</p>		
<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de textes vulgarisés en langues régissant l'accès et la gestion des ressources naturelles, le pastoralisme, le code pastoral et le code foncier (désagrégé par pays et par type)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : TBD</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Fréquence : Semestriel et annuel</p>	<p>Traduction des textes législatifs et réglementaires en langues locales de la zones d'intervention (Bénin - Niger)</p>	
<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de cadre d'échange sur la transhumance mis en place ou redynamisés entre les deux pays</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 1</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Fréquence : Semestriel et annuel</p>		
<p>Indicateur 1.2.3 :% de la population qui confirme que l'implication 1. Femmes, 2 jeunes dans les comités de transhumance, a amélioré la cohésion sociale et la sécurité dans leur communauté</p> <p>CRS-PBF, Indicateur III.6</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Fréquence : Semestriel et annuel</p>		

	travers les médias communautaires	Cible: TBD	Rapport d'activités	
	<p>Activité 1.2.2 : Renforcer les capacités des acteurs (élus locaux, autorités coutumières, services techniques déconcentrés, comités de transhumance, OSC) sur les mécanismes et outils de gestion et prévention des conflits sur le pastoralisme et les ressources partagées</p> <p>Activité 1.2.3 Renforcer les capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des informations sur les ressources pastorales au profit des utilisateurs en vue d'une transhumance Tracking Tool (Transhumance Tracking Tool TTT)</p> <p>Activité 1.2.4 : Mettre en place et/ou redynamiser un cadre d'échanges transfrontaliers sur la transhumance</p> <p>Activité 1.2.5 : Renforcer le fonctionnement des comités de transhumance à Dosso, Gaya et à Alibori</p> <p>Activité 1.2.6. Réhabiliter/ Construire des infrastructures pastorales pour un meilleur accès aux ressources naturelles</p>		<p>Fréquence : Semestriel et annuel</p> <p>Contrat de prestation de service</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Fréquence : Semestriel et annuel</p>	
<p>Résultat 2: Les populations transfrontalières, en particulier les jeunes et les femmes, disposent d'opportunités économiques et de revenus durables sur la base d'une gestion partagée</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p>		<p>Indicateur 2 a</p> <p>Pourcentage des femmes et des jeunes qui s'adonnent aux activités génératrices de revenus (désagrégé par pays, par genre et par secteur d'activités)</p> <p>Niveau de référence: TBD</p> <p>Cible: TBD</p> <p>Indicateur 2 b</p>	<p>Rapport d'enquêtes</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Rapport final de l'étude de référence</p> <p>Rapport d'enquêtes</p>	

<p>(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>			<p>Produit 2.1 Les communautés bénéficiaires de revenus améliorés grâce à des activités agro-sylvo-pastorales et commerciales productives</p>	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Activité 2.1.1. Développer des activités de génération de revenus immédiats (phase 1 approche 3x6 : activités HIMO)</p> <p>Activité 1.2.2. : Développer des activités productives agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et commerciales à valeur ajoutée</p>	<p>Pourcentage des membres des communautés qui déclarent être résilients face aux violences extrêmes PCC Indicateur 1.5.4. SRF, PBF Indicateur II.6 Niveau de référence : N Cible : réduction d'au moins 50% par rapport au niveau de référence % femmes % jeunes</p>	<p>Fréquence : annuelle</p>	
				<p>Indicateur 2 c des conflits agriculteurs -éleveurs Niveau de référence:TBD Cible: TBD</p> <p>Indicateur 2.1.1 Pourcentage des communautés bénéficiaires dont le revenu est amélioré 6 mos après la mise en œuvre d'activités HIMO % femmes % jeunes</p> <p>Niveau de référence:0 Cible:TBD</p> <p>Indicateur 2.1.2 Nombre de filières agricoles à valeur ajoutée dont le volume d'activité a augmenté Niveau de référence: 0 Cible:TBD</p>	<p>Rapport final de l'étude de référence Rapport d'enquêtes Fréquence : annuelle</p> <p>Rapports d'activité</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
<p>Produit 2.2 : Les capacités des communautés, en particulier des jeunes et des femmes sont renforcées pour favoriser des revenus économiques durables à travers une approche adaptée (3x6).</p>			<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de structures à but économique appuyées pour la mise en place d'activités économiques qui sont toujours en place et rentable à 6 mois ou à un an après leur mise en place. % de jeunes % de femmes</p>	<p>Rapports d'activité</p>			

	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.2.1. : Structurer les organisations à but économique de femmes et de jeunes pour la mise en place d'activités économiques durables (phase 2 approche 3x6)</p> <p>Activité 2.2.2. : Renforcer les capacités des organisations de femmes et de jeunes pour le développement et la mise à l'échelle de leurs activités (phase 3 approche 3x6) (évaluation des besoins ; organisation de sessions de formation transfrontalières)</p> <p>Activité 2.2.3 : Promouvoir des espaces de partage d'expérience et d'échanges commerciaux transfrontaliers impliquant les femmes et les jeunes</p>	<p>Niveau de référence: 0 Cible: TBD</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Pourcentage de bénéficiaires (femmes, jeunes) ayant réussi à développer un plan d'affaire viable</p>	<p>Rapport d'activités Fréquence : Semestriel et annuel</p> <p>Rapport d'activités Fréquence : Semestriel et annuel</p>	